

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI

1. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

TOURISME

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean-Michel Couve,
Jean Vila,
Léonce Deprez,
André Capet,
Jean-Pierre Dufau,
Jean Gaubert.

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme.

Réponses de Mme le secrétaire d'Etat aux **questions** de : MM. Marc Dumoulin, Thierry Mariani, Jean Vila, Paul Patriarche.

EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT

Etat B

Titre III (p. 24)

Amendement n° 113 du Gouvernement : M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

MM. Jean-Louis Idiart, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les transports terrestres ; Léonce Deprez, Michel Liebgott, Mme Muguette Jacquaint, MM. le ministre, Jean-Michel Couve.

Suspension et reprise de la séance (p. 26)

MM. Michel Bouvard, Léonce Deprez, Jean-Jacques Fil-leul. – Adoption de l'amendement n° 113.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV. – Adoption (p. 27)

Etat C

Titres V, VI, et VI. – Adoption (p. 27)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 27).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat au tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie et du Plan. Votre présence dans ce débat, madame le secrétaire d'Etat au tourisme, témoigne de la reconnaissance au niveau gouvernemental de l'importance du tourisme dans la vie économique et sociale de notre pays. Tous ceux qui participent à cette activité touristique se félicitent d'avoir retrouvé un interlocuteur attitré au sein du Gouvernement.

Au moment d'aborder l'examen du budget, il n'est sans doute pas inutile de rappeler quelques données.

La consommation touristique est estimée à 570 milliards de francs, soit 7,5 % du produit intérieur brut. Plus de 180 000 entreprises, le plus souvent petites ou moyennes, dégagent un chiffre d'affaires évalué à 340 milliards de francs. Le tourisme a également procuré, en 1996, 145 milliards de francs de recettes en devises et constitue toujours, avec un solde de 54,3 milliards de francs, le premier poste excédendaire des transactions courantes.

L'activité touristique joue également un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire, particulièrement en espace rural.

Enfin, le secteur représente 750 000 emplois permanents et génère près d'un million d'emplois indirects ; il offre, dans ce domaine, un potentiel non négligeable de

croissance en étant l'un des très rares secteurs économiques dont la modernisation s'accompagne de création de postes de travail.

L'activité touristique est marquée par son caractère décentralisé et la multiplicité de ses intervenants. Dans ce contexte, le rôle du secrétariat d'Etat est avant tout d'assurer la cohérence des interventions publiques et de les coordonner avec celles des entreprises du secteur privé et associatif.

A cet égard, on peut constater que les priorités définies par le Gouvernement – accroître la fréquentation touristique, favoriser le développement économique et l'emploi, rendre l'intervention de l'Etat plus efficace – ne se démarquent pas réellement de celles retenues dans le passé.

Le projet de budget pour 1998 permet-il de répondre à ces objectifs ?

Les crédits votés du tourisme pour 1997 s'élevaient à 355,6 millions de francs. Ils ont été ramenés à 335,2 millions de francs par l'arrêté d'annulation du 9 juillet 1997, subissant ainsi une baisse de 5,8 %. J'ajoute, pour l'honnêteté, qu'il y avait eu un gel préalablement d'une partie de ces crédits.

Le projet de loi de finances propose de fixer ces crédits à 338 millions de francs en 1998, soit un niveau supérieur à celui effectivement constaté en 1997 mais inférieur à la loi de finances initiale.

Tel qu'il nous est proposé, de tous les budgets de l'Etat, celui du tourisme est malheureusement celui qui baisse le plus : 5 %. Il est également le plus faible alors même que, contrairement à l'année passée, le budget général s'inscrit dans une logique de croissance de la dépense.

A partir de ce constat général, on peut remarquer qu'une diminution de crédits est toujours beaucoup plus pénalisante lorsqu'elle s'impute sur des dotations déjà minces au départ et peut aboutir à remettre en question le bon fonctionnement des services ou la mise en œuvre de la politique souhaitée.

Le secrétariat d'Etat doit être un lieu d'impulsion plus que d'intervention directe. Pour cela, il dispose d'une administration réduite chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique générale du tourisme.

Trois emplois seront supprimés en 1998. C'est moins que l'année passée, mais cette tendance est très préoccupante lorsque l'on sait que cette mesure s'exerce sur une administration déjà en déficit d'emplois.

Les moyens de fonctionnement sont globalement en baisse de 10 %, cette réduction s'imputant en totalité sur les crédits de l'administration centrale. Au sein de cette enveloppe, les dotations destinées au fonctionnement général et aux études ont été ramenées à un niveau correspondant aux besoins incompressibles. Toute marge de manœuvre se trouve ainsi supprimée. L'existence de ce seuil a d'ailleurs conduit à faire porter l'essentiel des économies sur les crédits de communication, qui diminuent de près de 48 %.

Cette mesure drastique aura pour conséquence de limiter la communication du ministère à la seule campagne « Bonjour », toute autre initiative semblant exclue faute de moyens suffisants. Il est regrettable, et je le dis très sincèrement, que cette décision intervienne au moment de l'organisation de la Coupe du monde de football qui est l'occasion de capter une nouvelle clientèle. Elle nécessite aussi un effort de communication sur les sites n'accueillant pas de matchs et qui peuvent être pénalisés par un déficit de fréquentation dû à l'événement.

Les moyens du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne, qui m'est chère, et ceux des délégations régionales au tourisme sont, quant à eux, maintenus. Faut-il s'en féliciter quand on sait que ces moyens avaient déjà atteint un niveau en deçà duquel les possibilités d'actions, déjà peu satisfaisantes, de ces services seraient remises en cause ?

Le rôle de terrain des délégations régionales est essentiel, mais il faut qu'elles disposent des moyens élémentaires pour l'exercer. Je souhaite très vivement qu'une réflexion soit menée pour adapter leurs possibilités à leurs missions. Une délégation régionale réduite à deux ou trois personnes ne peut, en effet, quelle que soit la bonne volonté de ses membres, être totalement efficace. J'ajoute que, dans ces conditions, toute vacance de poste remet en cause la pérennité de l'administration.

Le ministère a également en charge le pilotage d'une politique de l'offre. La valorisation du produit touristique relève de l'agence française de l'ingénierie touristique, l'AFIT, dont les ressources proviennent essentiellement de la subvention de l'Etat.

Celle-ci sera déduite de 25 % en 1998. Compte tenu de l'existence de réserves, cette diminution ne devrait pas, dans l'immédiat, entraver la capacité de l'agence. En revanche, il faut que les crédits soient rétablis, dès 1999, à un niveau au moins équivalent à celui fixé en loi de finances initiale pour 1997.

L'AFIT doit s'attacher à mieux valoriser l'expérience qu'elle a acquise, car elle constitue un capital pour le tourisme français, et à dynamiser son partenariat. Son expansion est liée à sa capacité à mener une politique qui s'inscrive dans la durée. Pour cela, une certaine stabilité budgétaire s'impose, qui implique que l'Etat respecte très exactement les engagements qu'il prend envers l'agence. C'est la condition de la diffusion de cette somme de savoirs au bénéfice des acteurs du tourisme.

Un autre aspect de la politique de l'offre auquel je suis particulièrement sensible est celui de la qualité de l'immobilier touristique, notamment dans les stations nées du plan neige ou des schémas d'aménagement du littoral en Languedoc-Roussillon ou sur la côte atlantique.

Une partie importante du parc immobilier de ces stations tend à se dégrader. La qualité de l'hébergement en souffre évidemment. Cet hébergement risque donc d'être déclassé rapidement par rapport à l'offre internationale.

Ainsi, à l'initiative conjointe des associations d'élus, ANEM, et ANEL, et de l'AFIT, et en accord avec votre prédécesseur, Bernard Pons, auquel je rends hommage pour son approche de ce dossier, une réflexion de fond a été engagée. Elle vient d'aboutir à la remise d'un rapport dont les conclusions, complétées par le travail d'un inspecteur du tourisme et d'un membre du conseil général des Ponts-et-chaussées pourraient constituer le cadre futur d'une politique nationale de réhabilitation de cet immobilier touristique.

Le problème majeur est évidemment celui du financement de cette opération. Les concours publics directs étant écartés en vertu de la législation actuelle, les solutions à mettre en œuvre doivent être à dominante privée, même s'il apparaît indispensable de les inscrire dans une action d'aménagement conduite par la commune. Malheureusement, les propriétaires ne semblent pas en mesure de prendre en charge en totalité cette rénovation. Une large partie de ce coût ne peut donc être assurée que par les revenus à venir, issus d'une mise en marché beaucoup plus professionnelle et performante. Il faut donc évoluer progressivement vers des formes de commercialisation modernes qui apportent à la clientèle une garantie de qualité et des services.

La législation actuelle, conçue pour la construction neuve, paraît inadaptée à la problématique de réhabilitation d'autant que l'administration en fait une interprétation très restrictive et bloque ainsi cette évolution indispensable.

Au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances, j'ai déposé des amendements dans ce sens. Le Gouvernement ne les a pas acceptés mais M. le secrétaire d'Etat au budget m'a assuré de son esprit d'ouverture sur ce sujet et de sa volonté de trouver une solution dans les meilleurs délais.

Je connais, madame le secrétaire d'Etat, votre intérêt pour ce dossier que nous avons évoqué ensemble et dont l'enjeu est essentiel pour le tourisme français car il concerne plusieurs centaines de milliers de lits. Je vous remercie donc de votre engagement.

Dois-je ajouter que l'ensemble du secteur du bâtiment qui souffre dans ces zones, singulièrement en montagne, de l'effondrement de la construction neuve observé depuis six ans trouverait là le moyen de maintenir son activité et les nombreux emplois qui en découlent, souvent des emplois complémentaires, des emplois touristiques saisonniers ?

En outre, l'Etat peut escompter un retour d'investissement en termes de recettes fiscales.

J'en viens à un autre aspect de la concurrence internationale qui nous oblige à accomplir des efforts en faveur de notre parc : celui de la promotion à l'étranger.

On sait que la France reste la première destination touristique mondiale. Nous avons accueilli 62,4 millions de visiteurs en 1996 et les résultats attendus pour 1997 devraient être encore meilleurs. Ces bonnes performances ne doivent cependant pas masquer deux faiblesses de notre fréquentation étrangère.

En matière de recettes d'abord. La France n'occupe que la troisième place derrière les Etats-Unis et l'Italie. Avec 10,5 % du marché touristique mondial en nombre de visiteurs, nous ne récoltons que 7,5 % des recettes en devises.

Pour ce qui est des parts de marché, ensuite, notre position a tendance à s'affaiblir depuis 1990, même si elle s'est maintenue en 1996. La redistribution des flux touristiques prévues par l'organisation mondiale du tourisme est une donnée incontournable. Elle doit nous encourager à améliorer constamment la qualité de notre accueil, de nos prestations et de nos équipements en fidélisant la clientèle qui nous est acquise et en allant à la conquête de nouveaux clients.

La corrélation entre l'effort de promotion et le niveau de fréquentation a été largement démontrée. On connaît également son rendement : chaque dollar dépensé en promotion induit, pour la France, de loin le pays le plus performant, une recette de 375 dollars.

Ce constat milite pour que les moyens de promotion du tourisme français à l'étranger ne soient pas négligés, mais bénéficient, au contraire, d'un soutien accru.

Le projet de budget prévoit cependant une diminution de 9 % de la subvention de l'Etat à Maison de la France. Cette réduction portera essentiellement sur la subvention de fonctionnement proprement dite. Cela amènera Maison de la France à poursuivre la rationalisation de ses méthodes de travail, ce qui ne peut qu'être positif. Elle devra cependant revoir aussi sa stratégie de promotion, en se désengageant des marchés les plus traditionnels pour préserver son action envers les pays offrant le plus fort potentiel de croissance, et en développant notre présence sur les marchés émergents.

En outre, il faut ajouter que Maison de la France devra supporter, à la suite des variations monétaires, des charges supplémentaires qui peuvent être estimées à 4 millions de francs en 1997 et à 6 millions de francs en 1998. Ces charges, non évaluées au moment de l'élaboration du projet de loi de finances, n'ont donc pas été prises en compte. Il conviendrait de les compenser.

La baisse de la part de l'Etat dans le budget de Maison de la France doit être enrayée, sous peine de remettre en cause la réalité même de notre promotion à l'étranger. Certes, d'autres organes y participent. Ainsi, en 1995, les comités régionaux du tourisme, par exemple, ont consacré plus de 200 millions de francs, soit la moitié de leur budget, à la promotion tant en France qu'à l'étranger. Il n'en demeure pas moins vrai que seul l'Etat a la capacité de coordonner les initiatives en assurant un nécessaire équilibre entre les différents partenaires.

Il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'aménagement du territoire, quand on connaît le degré de concentration géographique de la fréquentation touristique : 70 % de la clientèle sur 20 % du territoire.

D'une façon plus générale – le problème est le même que celui que j'évoquais pour l'AFIT –, il me paraît nécessaire de mener une réflexion pour déterminer comment Maison de la France pourrait avoir une vision budgétaire à long terme et être, au minimum, assurée de la stabilité de ses ressources. Une réflexion pourrait être engagée pour identifier une ressource affectée échappant aux aléas budgétaires.

J'en viens à l'un des aspects positifs de ce budget : le doublement des crédits consacrés au programme de rénovation des hébergements à caractère associatif, c'est-à-dire le plan patrimoine. Il s'agit bien des seuls crédits qui progressent dans le budget du tourisme. Cet effort mérite d'être salué. La rénovation des hébergements associatifs, tout comme celle du patrimoine immobilier privé, est indispensable pour assurer un bon niveau de fréquentation. En outre, les opérations ont, là aussi, un poids non négligeable sur l'activité du secteur du bâtiment.

J'évoquerai également, dans le cadre de l'aspect social de la politique du tourisme, le projet d'extension du chèque-vacances en faveur, notamment, des salariés des petites et moyennes entreprises qui ne peuvent aujourd'hui en bénéficier.

Je rappelle qu'une proposition de loi a été déposée dans ce sens par le groupe RPR, comme M. Couve le confirmera, qui reprend les dispositions d'un avant-projet de loi préparé par Bernard Pons, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Le dispositif proposé repose sur l'exonération des charges sociales de la contribution de l'employeur aux chèques-vacances et l'élargissement de son champ d'application.

Vous avez indiqué, madame le secrétaire d'Etat, que cette piste ne pouvait pas être maintenue mais que vous étiez déterminée à faire aboutir le projet sous une autre forme, qui pourrait être, par exemple, la mutualisation du système. Le rapporteur des crédits du tourisme ne peut que s'en féliciter.

Je souhaite, avant de conclure, évoquer un dernier point. Il concerne l'ex-dotation touristique.

Je fais partie des élus qui ont combattu, en 1993, l'intégration de celle-ci au sein de la DGF de base. Si l'identification de cette dotation a été maintenue, la cristallisation dont elle a fait l'objet constitue non seulement une injustice pour les communes qui venaient d'investir dans le développement touristique et n'ont pas reçu les dotations escomptées, mais aussi une rente pour d'autres communes, ce qui est tout aussi choquant.

Le Parlement est en attente d'un rapport sur l'évolution de cette dotation, demandé au Gouvernement. Il devait être remis en septembre 1996 ! Le gouvernement actuel s'est engagé, par la voix de M. Zuccarelli, à le déposer à l'Assemblée nationale en décembre de cette année. Nous souhaitons, à partir de ce rapport, que l'on redonne à la dotation touristique sa véritable vocation. La dotation est destinée en effet à compenser les charges réelles dues à l'afflux de population saisonnière, mais elle doit aussi constituer un appui au développement touristique, d'autant plus nécessaire que les crédits d'intervention de l'Etat pour les investissements se sont atténués au fil des années dans le budget propre au ministère, même s'ils demeurent au titre du FNADT. L'enjeu est considérable puisque la masse financière de l'ex-dotation est de 1,3 milliard de francs en 1996.

De la même manière, j'en appelle, madame le secrétaire d'Etat, à votre vigilance sur la réforme des fonds structurels européens, qui sera discutée en 1998. Au sein de ces fonds, les crédits affectés au tourisme, selon une estimation de la DG 23 de Bruxelles, représenteraient environ 6 % sur la période 1994-1999.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur !

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Je termine, en effet, monsieur le président.

La France a reçu ou recevra 106 millions d'écus sur les objectifs 1 et 6, 150 millions sur l'objectif 2 jusqu'en 1996 et 265 millions d'écus sur l'objectif 5B. L'objectif de réduction des enveloppes peut donc avoir, si nous n'y prenons garde, une influence directe sur le développement du tourisme dans les parties les plus fragiles de notre territoire.

Madame le secrétaire d'Etat, j'ai salué au début de cette intervention le fait que le tourisme soit à nouveau identifié au sein du Gouvernement. Je tiens également à rendre hommage à votre action volontaire et je partage sur bien des points les orientations que vous avez fixées.

Cependant, une fois de plus, force est de constater que les moyens ne suivent pas, que le budget du tourisme est à nouveau considéré comme une variable d'ajustement, même lorsque le budget de l'Etat s'accroît globalement.

Le budget qui nous est proposé est amoindri dans des proportions considérables, alors même qu'il n'était qu'à la limite de l'admissible, réduit année après année au nom d'une rigueur qui ne tenait aucun compte des nécessités, ni des retombées, notamment en termes de recettes fiscales, que l'Etat peut escompter de ses interventions en faveur de l'économie touristique.

C'est la raison pour laquelle j'avais proposé à mes collègues de la commission des finances de ne pas l'approuver afin de provoquer le sursaut nécessaire et de vous aider à obtenir les moyens d'une politique dynamique.

La commission des finances n'a pas estimé devoir suivre son rapporteur. Je vous invite donc, malgré mon avis, mes chers collègues, à adopter les crédits du tourisme.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis chargé de vous présenter l'avis rendu par la commission de la production et des échanges sur le projet de budget du tourisme pour 1998.

Je veux d'emblée vous dire ma satisfaction de constater que notre discussion d'aujourd'hui intervient dans un contexte particulièrement porteur. En effet, le secteur du tourisme dispose désormais d'un département ministériel autonome, dont la responsabilité a été confiée à une secrétaire d'Etat qui a su manifester un dynamisme exemplaire et un souci de prendre en compte la situation notamment des plus faibles – les personnes handicapées, les 37 % de Françaises et de Français qui ne partent toujours pas en vacances –, souci que chacun de nous ne peut qu'approuver.

Ma satisfaction vient aussi du fait qu'un coup d'arrêt décisif est donné pour 1998 au déclin du budget du tourisme,...

M. Thierry Mariani. La baisse continue !

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. ... que l'on a malheureusement constaté entre 1993 et 1997, la baisse ayant porté sur pas moins de 100 millions de francs.

Ma satisfaction vient enfin de l'observation des performances françaises ; on ne peut que s'en réjouir. Notre pays – la très bonne saison estivale est venue le confirmer – demeure la première destination touristique mondiale et a su accueillir, comme le rappelait M. Bouvard, 62,4 millions d'étrangers en 1996. Je crois que l'on s'approche des 65 millions pour 1997. Rappelons que les Etats-Unis en sont à 47 millions de touristes et que l'Espagne, pays européen, en est à 41 millions. Il s'agit de séjours courts ; c'est un point sur lequel nous devons nous pencher.

Pourtant, que ces éléments très positifs ne nous incitent pas à un optimisme excessif. La France perd, d'année en année, des parts de marché du tourisme international, ce qui nous impose des efforts renouvelés en matière d'analyse prospective, de créativité, de formation, d'imagination.

Observons surtout – j'aurai l'occasion de revenir sur ce point – qu'il y a quelque illogisme à constater qu'un secteur d'activité aussi bénéfique pour l'économie et la société françaises, qu'un secteur d'activité qui contribue aussi significativement à la création d'emplois et à l'équilibre de la balance commerciale, qui représente 700 milliards de francs de chiffre d'affaires, mobilise aussi peu de crédits budgétaires, avec tous les effets induits, notamment sur le bâtiment, donc sur l'emploi.

Nous avons été nombreux à la commission de la production et des échanges à souhaiter que la discussion budgétaire permette une réévaluation des moyens de la politique du tourisme.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Je viens de le rappeler, le secteur du tourisme en France dégage un chiffre d'affaires de 700 milliards de francs. Notons aussi qu'il représente 8,5 % du PIB, ce qui n'est pas négligeable, un solde commercial excédentaire de 54,3 milliards de francs, environ 750 000 emplois permanents et près d'un million d'emplois indirects. Toutes ces données sont aujourd'hui bien connues de tous et reflètent la prééminence que la France a su acquérir.

Je rappelle par ailleurs, dans mon rapport écrit, les formes variées qu'ont aujourd'hui les activités touristiques, détaillant les données du tourisme social, rural, fluvial, du littoral, de la montagne, du tourisme thermal et de la thalassothérapie, du tourisme d'affaires ou encore de la plaisance en mer, sans oublier l'impact important que peut jouer demain l'événement de la Coupe du monde de 1998.

Toutes ces formes de tourisme ont leur importance, notamment parce que toutes concourent au maintien de l'emploi et à la préservation de nos grands équilibres économiques et sociaux. Vous avez eu raison, madame le secrétaire d'Etat, de déclarer, peu après votre prise de fonctions, que vous vouliez être la ministre « de tous les tourisms ».

J'en viens maintenant à l'analyse des crédits qui nous sont proposés pour 1998.

D'une manière générale, les dotations prévues baissent sensiblement et votre budget, madame le secrétaire d'Etat, est celui qui subit la plus forte rigueur ; on ne peut que le regretter. J'observe toutefois que si l'on met en rapport les moyens de paiement envisagés en 1998, 338 millions de francs, leur niveau est supérieur à celui qui a été observé en 1997 après régulation budgétaire, puisqu'il n'était que de 335,2 millions de francs.

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 304 millions au lieu de 328,2 millions de francs dans le budget voté pour 1997.

Les dotations du titre III, qui correspondent aux moyens des services, passent, quant à elles, de 128,9 à 124 millions de francs. Dans cet ensemble, les moyens de fonctionnement des services centraux diminuent de 37,1 à 32,6 millions de francs, du fait notamment de la réduction de crédits de communication et de campagnes de promotion dont l'utilité n'était plus avérée.

Les crédits du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne, comme ceux des délégations régionales ou ceux du soutien au secteur associatif du tourisme, sont en revanche maintenus à leur niveau de 1997.

S'agissant ensuite d'observation économique, il faut constater une baisse des dotations de l'administration centrale, de l'office national du tourisme, ou encore des conventions régionales.

Les crédits de l'agence française de l'ingénierie touristique, l'AFIT, diminuent sensiblement, de 24,7 %. Vous nous avez indiqué, madame le secrétaire d'Etat, qu'une telle évolution n'était pas véritablement préoccupante, dans la mesure où l'agence disposait de réserves financières significatives, et où la dotation correspondante s'était fortement accrue dans le budget pour 1996. Vous nous faisiez remarquer qu'il faut aussi tenir compte des moyens en locaux et en personnels accordés hors budget à cet organisme. Nous sommes nombreux pourtant à penser que les missions assignées à l'AFIT sont ambi-

tieuses et surtout utiles pour la constitution d'une offre touristique performante, et que, traditionnellement, les moyens alloués à l'agence sont faibles et insuffisants.

Maison de la France, qui joue un rôle essentiel pour aider à la promotion des produits français sur les marchés extérieurs, et qui mobilise d'ailleurs un peu plus du tiers de l'ensemble des crédits du tourisme, voit ses moyens diminuer de 9,4 %. La baisse ainsi programmée porte essentiellement sur le soutien au fonctionnement de cette structure, la participation de l'Etat aux actions de promotion demeurant à peu près stable. Maison de la France étant financée à parité par une subvention de l'Etat et par la contribution d'autres adhérents publics et privés, la diminution de la part de l'Etat va contraindre à un accroissement bien difficile de la participation des professionnels du tourisme aux actions menées.

Cette évolution ne paraît pas du tout satisfaisante, quand on pense au rôle majeur que joue le groupement d'intérêt économique Maison de la France en matière de promotion commerciale sur les marchés étrangers, quand on pense surtout au fait que Maison de la France doit, dans l'avenir, non seulement consolider sa présence sur les marchés traditionnels, mais aussi accroître celle-ci sur les nouveaux marchés...

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très juste !

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. ...ceux dont les taux de croissance sont aujourd'hui les plus forts : Europe de l'Est, Amérique du Sud et surtout Sud-Est asiatique.

Il paraît hautement souhaitable qu'une réévaluation sensible des moyens alloués à Maison de la France puisse être retenue, les évolutions qui nous sont proposées à ce stade, dans le projet de budget, ne semblant pas lui permettre véritablement d'assumer ses importantes missions.

J'en viens maintenant à une action essentielle, que vous avez su profondément redynamiser, madame le secrétaire d'Etat, la rénovation des hébergements touristiques à caractère associatif. Du fait de leur caractère social marqué, du fait aussi qu'elles avaient enregistré un fort mouvement de diminution depuis 1993, les actions correspondantes voient leurs dotations progresser de 107 % pour les crédits de paiement, qui passent de 8,1 à 16,9 millions de francs, et de 47 % pour les autorisations de programme, qui passent de 16,5 à 24,3 millions de francs. Chacun ne peut que se satisfaire de cette évolution très significative, qui répond à des vrais besoins et révèle de manière très nette que les préoccupations sociales sont au cœur de votre politique.

Je conclurai mon intervention en vous indiquant que la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du budget du tourisme pour 1998.

Il est vrai que ce projet, malgré les imperfections que je viens de décrire, aidera notre pays à renforcer encore sa place dans le monde. Nous souhaitons pourtant tous qu'intervienne une réévaluation des moyens de votre politique, madame le secrétaire d'Etat,...

M. Jean-Pierre Dufau. Très bien !

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. ... un montant additionnel voisin de 30 millions de francs, dont une part significative serait consacrée à Maison de la France, me paraissant à cet égard nécessaire.

Au-delà de ce souhait très fort, nous sommes nombreux, madame le secrétaire d'Etat, à faire confiance à la politique que vous saurez conduire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur, d'avoir respecté votre temps de parole.

Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Michel Couve, pour dix minutes.

M. Jean-Michel Couve. Madame le secrétaire d'Etat, je vous rejoins, lorsque vous dites que les budgets du tourisme n'ont cessé, au fil des années, de baisser. Je vous rejoins aussi lorsque vous le regrettez. Je vous rejoins, lorsque vous dites que le budget que vous nous présentez – je vous cite – « n'est pas à la hauteur des ambitions ».

C'est vrai, ce budget baisse encore cette année de 5 % en moyens de paiement et de 3 % si on y ajoute les autorisations de programme. En revanche, je ne peux vous suivre lorsque vous comparez vos prévisions budgétaires pour 1998 aux crédits qui auront été exécutés en 1997. Comparons ce qui est comparable !

M. Thierry Mariani. Absolument !

M. Jean-Michel Couve. Personne ne peut nous garantir – pas vous en particulier – que vos prévisions ne seront pas revues à la baisse en cours d'année.

Compte tenu de l'impérieuse nécessité de ramener nos déficits à 3 % du PIB et à la lumière du montage budgétaire que nous propose le Premier ministre, on peut même supposer que des coupes sombres seront imposées, auquel cas, nous ne voyons pas comment et pourquoi votre budget serait préservé. Il y a même fort à parier et surtout à redouter que nous nous retrouvions, l'an prochain, sur la même tonalité, pour le regretter amèrement.

M. Thierry Mariani. Tout à fait !

M. Jean-Michel Couve. Vous avez annoncé récemment que l'accroissement de la fréquentation touristique constituait un des axes forts de votre politique. Voilà une orientation à laquelle nous ne pouvons que souscrire.

Or, au même moment, vous baissez les crédits alloués à Maison de la France de 12,5 millions de francs, alors même qu'on a toujours constaté une corrélation étroite entre le montant des crédits qui lui étaient alloués et les résultats obtenus en termes de fréquentation étrangère. Vous nous dites que cette baisse devrait être compensée par une plus forte participation des partenaires du GIE. S'agit-il d'un souhait ou d'une volonté de votre part ?

Je vous rappelle que, depuis 1987, alors que la part de l'Etat a crû de 40 %, celle des partenaires a augmenté de 250 %. De quels moyens pensez-vous disposer pour les convaincre, voire les contraindre, à participer plus, alors même que l'Etat, principal actionnaire, se désengage ?

Je ne pense pas quelles collectivités, déjà lourdement mises à contribution par les transferts de charges, je ne pense pas qu'elles vous suivront sur cette voie.

Si les choses devaient en rester là, nous pourrions craindre qu'à terme, Maison de la France n'ait plus réellement les moyens d'assumer sa mission. D'ailleurs, vous envisagez déjà qu'elle se désengage sur les marchés les plus traditionnels. Attention, ces marchés ne sont pas forcément et définitivement acquis !

Quant à l'AFIT, dont vous réduisez les crédits de 24,5 %, elle devra puiser dans ses réserves pour maintenir sa capacité d'action. Pourquoi pas ? Or cette opportunité ne se reproduira pas, et, comme l'a dit excellemment notre rapporteur spécial, Michel Bouvard, il faudra donc impérativement prévoir pour le budget de 1999 une enveloppe de crédits nettement plus importante.

En effet, de plus en plus de collectivités éprouvent le besoin – et c'est une bonne chose – de créer ou d'aménager des structures ou des produits touristiques : pôles,

projets de stations, valorisation de l'offre, nouvelles filières. Si, à terme, l'AFIT n'avait pas les moyens d'y répondre et de participer ainsi à une juste répartition des moteurs touristiques sur l'ensemble du territoire, elle n'assumerait pas pleinement sa mission, et on serait en droit de remettre en cause le bien-fondé de son existence même.

Quant aux moyens alloués aux délégations régionales au tourisme, bien que stabilisés, ils restent plus qu'insuffisants car totalement inadaptés aux enjeux. Leur confortement permettrait de réaliser le « mieux d'Etat » indispensable à une meilleure préparation des programmes touristiques et à une mise en œuvre et une structuration beaucoup plus performantes d'une offre qui reste très dispersée et qui éprouve souvent de grandes difficultés à s'adapter aux marchés.

Même si le succès de notre tourisme dépend en grande part des acteurs sur le terrain, des professionnels et du marché, il ne faut pas croire qu'ils réussiront, seuls, un développement harmonieux, fructueux et durable.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très juste !

M. Thierry Mariani. Absolument !

M. Jean-Michel Couve. L'Etat doit s'impliquer plus. Il a, en la matière, un rôle essentiel de coordination, de régulation, de recherche de cohérence et d'optimisation des moyens engagés par les uns et les autres. Une véritable politique du tourisme devra immanquablement passer par une réelle déconcentration des services de l'Etat au niveau régional, capable de créer un nouvel et fort élan économique sur l'ensemble du territoire.

Encore faudrait-il prévoir, sur plusieurs années, une montée en puissance des crédits alloués aux délégués régionaux, mais aussi une profonde réforme de leurs statuts et du fonctionnement de leurs services.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très juste !

M. Thierry Mariani. Absolument !

M. Jean-Michel Couve. Or rien de tel n'apparaît dans votre proposition budgétaire.

A présent, j'aimerais aborder un certain nombre de questions qui n'ont pas, à ce jour, reçu de réponses suffisamment claires. Vous avez repris l'objectif fixé par votre prédécesseur, Bernard Pons, de mettre les Français « au cœur de la politique touristique ». Sur la base d'un avant-projet de loi qu'il avait préparé en concertation avec tous les partenaires concernés, le 11 septembre dernier, il a déposé, avec Philippe Séguin et l'ensemble du groupe RPR, une proposition de loi prévoyant l'extension du chèque-vacances aux salariés des PME par le biais d'une exonération des charges sociales de la contribution des employeurs.

Voilà des années que je réclame cette mesure de justice et de solidarité. Nous comprendrions mal que ce texte ne soit pas inscrit rapidement à l'ordre du jour de notre Assemblée.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. C'est vrai.

M. Jean-Michel Couve. La priorité de votre projet de budget concerne le soutien au tourisme associatif et social ; constatons tout de même que les interventions subissent une baisse globale des crédits de 7 % par rapport au budget voté de 1997.

En revanche, vous relancez le plan Patrimoine en doublant les crédits de paiement et en augmentant de près de 50 % les autorisations de programmes.

M. Jean-Pierre Dufau. C'est bien !

M. Jean-Michel Couve. Oui, mais l'on sait qu'une grande part des excédents annuels de l'agence nationale pour le chèque vacances est affectée aux équipements de tourisme et de loisirs à vocation sociale.

Quelle affectation envisagez-vous pour la part de l'excédent de 1995 qui n'a pas été encore attribuée ? Et pour les excédents de plusieurs dizaines de millions des années 1996-1997 ?

Par ailleurs, se pose toujours le réel problème de la concurrence déloyale des associations de tourisme vis-à-vis du secteur privé, du fait de la part commerciale de leurs activités. L'union nationale des associations de tourisme est la première à demander une réforme des statuts pour régler cette situation. Le Premier ministre, Alain Juppé, avait demandé au Comité national pour la vie associative de faire des propositions dans ce sens. Qu'en est-il ?

Pouvons-nous espérer qu'une solution rapide susceptible de satisfaire, à la fois, le secteur associatif et le secteur marchand intervienne dans de courts délais ?

Dans le domaine de l'hôtellerie-café-restauration, les problèmes demeurent pendents. L'exonération, sur quatre ans, des charges patronales qui pèsent sur les avantages en nature « repas » fournis aux salariés fait l'objet d'une inscription budgétaire de 158 millions de francs pour 1998 au titre du ministère de l'emploi et de la solidarité. Mais, en année pleine de prise en charge totale, cette exonération représenterait un coût presque dix fois plus élevé.

Je salue l'initiative pour cette année, mais je doute que vous disposiez des moyens pour la poursuivre et la généraliser. Cette mesure de soutien aux entreprises conditionnait leur accord au projet de convention collective. Celle-ci n'est toujours pas signée et le problème vient de se compliquer sérieusement avec la décision prise par le Premier ministre de fixer à trente-cinq heures la durée hebdomadaire légale du travail.

Comme vous le savez, madame le secrétaire d'Etat, ce projet de convention prévoyait des durées de l'ordre de quarante-cinq heures hebdomadaires. Comment nos professionnels du tourisme pourraient-ils adapter leurs activités aux trente-cinq heures ?

Concernant les distorsions de TVA qui pénalisent la restauration classique, le Parlement européen s'est prononcé pour une baisse du taux à 5,5 %. Nous comptons sur vous pour défendre ardemment ce dossier au Conseil des ministres européens. Pouvez-vous nous en donner l'assurance ?

A propos de la restructuration de la dette hôtelière, qui met toujours en difficulté la petite hôtellerie indépendante et familiale, un accord de principe aurait été donné par la direction du Trésor pour en améliorer les modalités. Pouvez-vous nous préciser de quelle façon et dans quels délais ?

Récemment, vous nous avez indiqué que vous proposiez une solution pour alléger les charges de la redevance audiovisuelle de l'hôtellerie. Quelle solution ? Et dans quels délais ?

Vous savez les efforts que réalisent les communes touristiques pour s'équiper et assumer ainsi leur rôle attractif. Les dotations de l'Etat à ce titre ne sont plus proportionnelles à l'engagement financier de chacune de ces collectivités.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Jean-Michel Couve. Il est impératif que les dotations touristiques, encore identifiées au sein de la dotation globale de fonctionnement, tiennent mieux compte

de l'importante participation des communes au développement touristique national. Que comptez-vous faire dans ce sens ?

Quelle part active compte prendre votre secrétariat d'Etat dans la mise en œuvre du serveur national qui devrait être opérationnel en juin 1998 ?

Quelle politique d'accueil, d'information et de promotion de notre tourisme avez-vous mis en œuvre pour la Coupe du monde de football du printemps prochain ?

Je compte sur vous, madame le secrétaire d'Etat, pour nous éclairer sur tous ces sujets.

La destination France a connu cette année un considérable succès. La fréquentation aurait, dit-on, augmenté de 20 à 25 %. Nous resterons probablement la première destination touristique mondiale, le chiffre d'affaires du tourisme atteindra sans doute les 700 milliards, le solde créditeur – le premier de notre économie, l'équivalent de notre facture pétrolière – va encore augmenter.

Mais, encore une fois, ne nous imaginons pas que les marchés sont acquis.

Ne nous imaginons pas que nos visiteurs seraient des usagers de la destination France.

M. Thierry Mariani. En effet !

M. Jean-Pierre Dufau et André Capet. Très bien !

M. Jean-Michel Couve. Ce sont des clients, qui bénéficient de plus en plus chaque année de propositions de plus en plus intéressantes de la part d'une concurrence internationale, de plus en plus efficace, voire offensive.

Nous bénéficions cette année d'une conjoncture particulièrement favorable : forte croissance mondiale, réévaluation des monnaies, beau temps, ...

M. Jean-Pierre Dufau. Changement de majorité ? (*Sourires.*)

M. Jean-Michel Couve. ... qui n'est pas automatiquement reproductible.

Par ailleurs, en analysant de plus près nos résultats, on constate que si la fréquentation croît, les recettes n'augmentent pas en proportion, que la demande intérieure baisse et qu'enfin, par rapport à l'évolution du tourisme européen et mondial, nous perdons des parts de marché. Qu'attendons-nous pour mieux profiter de nos atouts et conforter notre avenir économique ? La qualité et la diversité de nos sites, la richesse de nos terroirs, les compétences de nos professionnels constituent l'assurance que notre tourisme peut être demain le plus fort créateur d'emplois dans le secteur marchand et le meilleur répartiteur de richesses pour nos régions.

Il s'agit là d'une opportunité que l'Etat n'a pas le droit de sous-estimer. Or c'est ce que fait votre Gouvernement, en nous proposant un budget du tourisme qui, par rapport aux crédits votés l'an dernier, connaît le plus fort pourcentage de baisse, alors même que le budget global, à l'inverse de celui de l'année dernière, est en augmentation.

Au-delà de l'affichage de bonnes intentions, des effets d'annonce plaisants, car susceptibles – c'est vrai – de donner espoir, il reste que rien n'indique dans cette présentation que vous êtes en mesure de mettre en œuvre une véritable politique du tourisme dans ce pays. Vous l'avez dit vous-même, ce budget « n'est pas à la hauteur des ambitions » ; je dirais qu'il n'est pas non plus à la hauteur des enjeux.

C'est la raison pour laquelle mes collègues du groupe du Rassemblement pour la République et moi-même nous nous y opposerons.

M. Thierry Mariani et M. Léonce Deprez. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Vila, pour cinq minutes.

M. Jean Vila. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget du tourisme pour 1998 marque une inflexion sensible par rapport aux budgets précédents, non pas tant au regard des chiffres qu'au regard des priorités qu'il s'est fixées. Avec 338 millions de francs, la dotation budgétaire se stabilise après quatre années de cure d'austérité pendant laquelle le budget du tourisme a perdu 100 millions de francs.

L'activité touristique tient une place de première importance dans la vie économique française : en 1996, l'excédent de la balance commerciale du tourisme s'est élevé à 54,6 milliards de francs, soit trois fois les soldes de l'automobile, de l'aéronautique ou de l'industrie spatiale.

Si la constitution d'un secrétariat d'Etat au tourisme apparaît bien comme une réponse nécessaire à la mise en œuvre d'une politique nationale capable d'apporter aide et soutien à un secteur si important pour notre économie, encore faut-il que les moyens budgétaires correspondants lui soient attribués. Ces moyens sont, en l'état actuel, insuffisants, même si on doit prendre en compte l'intervention de nombreux ministères.

A l'intérieur du projet de budget lui-même, je tiens à souligner d'emblée l'effort significatif en faveur du tourisme social, secteur qui a le plus pâti des restrictions budgétaires antérieures.

Le plan patrimoine qui était destiné à rénover les installations de vacances du tourisme social a été quasiment abandonné à partir de 1993.

Depuis quelques années, les associations en charge du tourisme social connaissent de graves difficultés, liées au vieillissement de leurs équipements, aux difficultés de trésorerie ou fiscales qu'elles rencontrent et aux moyens insuffisants dont elles disposent pour assurer leur promotion.

Nous notons, avec satisfaction, qu'après plus de quatre années de diminution des moyens consacrés à ce secteur, la ligne « rénovation des hébergements touristiques à caractère associatif » a fait l'objet d'une attention particulière. L'augmentation des autorisations de programme laisse également présager une politique en faveur des investissements dans les années à venir.

Vous vous placez, madame le secrétaire d'Etat, dans une hypothèse de reprise forte de l'intervention publique dans le domaine du tourisme ; je crois que c'est une ambition nécessaire pour le pays qui accueille le plus grand nombre de touristes au monde et qui doit s'interroger sur le développement de ses potentialités dans ce domaine.

Première destination touristique au monde, la France n'en perd pas moins des parts sur le marché international. C'est dire l'importance du rôle de Maison de la France, chargé de promouvoir le tourisme français à l'étranger. Pour autant, nous n'analysons pas la diminution de 12 millions de francs de subventions à cet organisme comme un désinvestissement, dans la mesure où l'action publique vers les marchés émergents restera soutenue. L'incitation à un engagement accru de la part des partenaires de Maison de la France peut effectivement être source d'un nouveau dynamisme.

Sur le plan intérieur, le nombre de vacanciers dans la population française a tendance à stagner et la durée des séjours se raccourcit. La baisse du pouvoir d'achat des ménages et l'extension continue de la précarité du travail et des ressources explique cette situation. Les Français ne changent pas tant d'habitudes ou de goût, mais ils sont bien contraints de s'adapter aux difficultés financières.

Je crois donc qu'il convient, pour ce qui est de la compétence de votre ministère, de mobiliser tout le potentiel social existant. Les projets en cours sont encourageants. Un premier effort vient d'être fait en faveur du patrimoine social, il devrait se poursuivre ; un projet d'extension du dispositif du chèque-vacances aux salariés des PME-PMI est à l'étude, encore que nous n'ayons que peu d'informations sur cette question ; une attention particulière est également portée aux vacances des personnes handicapées.

Notre pays a également tout intérêt à élargir ses activités touristiques à de nouveaux espaces, la présence touristique ne touchant que 20 % du territoire. Une telle concentration peut s'avérer nuisible à l'environnement. Le tourisme rural se développe, il le peut plus encore et l'engagement public devrait y aider.

L'organisation mondiale du tourisme estime que cette activité dispose d'un avenir prometteur. La France peut s'inscrire de manière dynamique dans cette perspective en améliorant la qualité de l'accueil et des services touristiques.

A mon sens, cela suppose un effort en direction des salariés et des petites entreprises du tourisme...

M. le président. Il faudrait également faire un effort pour conclure, monsieur Vila.

M. Jean Vila. Je conclus, monsieur le président.

... en améliorant les conditions de travail, le statut et la rémunération des salariés du tourisme, en aidant les petites entreprises ébranlées par le poids de leurs charges financières, notamment par une réforme de l'assiette des cotisations sociales patronales. Cette réforme intéresse, par ailleurs, l'ensemble des entreprises de main-d'œuvre.

Il est normal que les salariés et les petites entreprises du tourisme profitent eux aussi de la croissance de ce secteur.

Votre projet de budget, madame la secrétaire d'Etat, bien qu'insuffisamment doté, s'inscrit dans une perspective dynamique. Il fait place à plus de justice sociale et nous nous en félicitons. Le groupe communiste votera pour le projet de budget du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. On me pardonnera, mes chers collègues, de ne faire qu'appliquer le règlement.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Vous avez raison, monsieur le président !

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur. La parole est à M. Léonce Deprez pour dix minutes.

M. Léonce Deprez. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'avais déjà, les années précédentes, à cette même tribune, au nom des députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et en accord avec le porte-parole du groupe du Rassemblement pour la République et d'autres groupes situés alors dans l'opposition, souligné un point essentiel de notre réflexion sur le budget du tourisme et la politique du tourisme.

En dépit de statistiques flatteuses pour la France, chaque année énoncées par les ministres successifs chargés du tourisme, le chiffre d'affaires du tourisme est en recul. Il l'a été à nouveau de près de 3 % en 1996 par rapport à 1995.

Et pourtant, avec une production de 667 milliards de francs, le tourisme représente 8,5 % du PIB. Et pourtant, avec un solde positif de 54,3 milliards de francs, représente le premier poste excédentaire des transactions courantes. Et pourtant, à l'heure où la priorité est plus que jamais l'emploi, le secteur touristique représente 750 000 emplois permanents et génère près d'un million d'emplois indirects...

En dépit du signal d'alarme que constitue le recul de notre position française et de notre chiffre d'affaires, et comme si la conscience politique nationale tournait le dos aux résultats qu'assure à la France jusqu'en cette année 1997 le secteur touristique, il vous est imposé, madame la secrétaire d'Etat, des dotations de l'Etat en baisse de 5 % dans le budget pour 1998 que vous nous présentez ce vendredi 7 novembre 1997, par rapport aux crédits votés pour 1997. C'est la raison pour laquelle notre groupe ne pourra l'approuver.

Mais je veux exposer le fond du problème à cette tribune. Le problème, en cet automne 1997, n'est pas de vous chercher chicane sur ce paradoxe : la plus forte baisse de tout le budget pour 1998 prononcée à l'encontre d'un secteur source de vie en termes de possibilités de croissance et de gisements d'emplois.

Le problème est qu'il est temps, il est urgent, d'impulser au niveau gouvernemental, au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, une véritable politique d'économie touristique partant de ces deux matières précieuses trop longtemps négligées jusqu'à ce jour : notre territoire français d'abord, notre temps de vie ensuite.

Cessons de parler du tourisme en termes vagues et par statistiques, même flatteuses. Parlons de cette branche nouvelle essentielle de l'économie nationale que doit devenir et qu'est déjà l'économie touristique.

Je viens de vous remettre, madame la secrétaire d'Etat et j'ai déposé devant le bureau de l'Assemblée nationale, le résultat d'un travail de plus de deux années.

Un de vos prédécesseurs, M. Stirn, après m'avoir confié, ainsi qu'à deux autres personnalités, la mission d'un rapport sur l'organisation territoriale de l'économie touristique, m'avait encouragé, lors de sa conclusion, à prendre l'initiative parlementaire d'un texte législatif à ce sujet.

Le but était d'actualiser des textes anciens et de mettre au grand jour les atouts diversifiés du territoire français, à travers toutes ses régions et ses DOM-TOM, afin que le développement d'une véritable économie touristique puisse générer activités nouvelles et emplois nouveaux à partir de ces atouts territoriaux.

En 1994 et en 1995, un de vos prédécesseurs, M. Bernard Bosson, m'a chargé d'une mission ministérielle pour proposer au Gouvernement les bases d'une politique d'économie touristique pluriannuelle. Le Premier ministre, M. Edouard Balladur, après avoir pris connaissance de toutes mes consultations à travers les régions de France, et au niveau national, m'avait dit sa volonté de donner sans tarder une suite gouvernementale à mes propositions.

M. Bernard Pons, qui vous a précédé à la tête de ce secteur, avait donné un calendrier précis à ses collaborateurs directs. Il avait exprimé sa volonté de reprendre mes

propositions, soutenues par mon collègue Patrick Ollier, et par les membres du groupe d'études « tourisme » de l'Assemblée nationale, que j'ai présidé jusqu'en 1997.

Il s'agit de clarifier le paysage touristique français et d'actualiser les atouts remarquables dont il convient de faire des pôles d'excellence et de développement de l'économie touristique à travers le territoire français.

Depuis des mois, pas une semaine ne se vit en cette assemblée et en France, sans que tous les esprits, toutes les volontés se tendent vers cette double recherche de solution au problème angoissant du chômage, qui fait peur aux Français et assombrit tant l'horizon de la France.

Comment créer des activités économiques nouvelles durables ? Et comment créer des emplois nouveaux qui ne soient pas précaires mais, au contraire, porteurs d'exigences de qualification et d'avenir ?

Le gisement de l'économie touristique est une réponse de base. Je n'ai cessé de le dire et de le démontrer, à partir de l'expérience que j'ai pu moi-même mettre en vie à travers ce que j'ai appelé une station des quatre saisons, label associé désormais au nom du Touquet, sur le littoral du Pas-de-Calais.

Mais ce gisement d'activités économiques, sources d'emplois à pérenniser, qui est à notre portée, sous les pieds et le regard d'un grand nombre d'élus de France, n'est pas, n'a pas été jusqu'à ce jour, l'objet d'une politique nationale cohérente à l'initiative de notre Assemblée nationale ou des gouvernements successifs.

Il s'agit désormais de passer des bonnes intentions aux actes, des mesures dispersées à un ensemble de mesures cohérentes représentant une volonté de mettre en valeur et en vie les points forts de notre territoire doté par la nature, enrichi par l'histoire et valorisé dans le passé et jusqu'à ce jour, par le travail, par la main des hommes et des femmes de notre pays.

Il s'agit de faire prendre conscience politiquement que notre territoire et notre temps de vie méritent une politique volontariste nationale, accompagnée par les régions et les départements et leurs comités régionaux et départementaux de tourisme, à l'égard des communes et des pays, au sens pasqualien de la loi de 1995, communes et pays à vocation touristique.

Seule une telle politique volontariste nationale mettra fin au gâchis que représente la situation actuelle. Gâchis de territoire, pour une part en jachère sur le plan économique et gâchis de temps de vie des Français, souvent perdu.

Avec la labellisation au grand jour de ses différents atouts territoriaux, appelons-les clairement « stations », stations thermales, stations de montagne, stations littorales, stations-villes d'art et d'histoire, à insérer officiellement dans le paysage de notre économie touristique française et à ne plus laisser enfermés dans les seuls cadres et horaires du ministère de la culture ; avec ses villes de congrès et de tourisme d'affaires, engendrées depuis plusieurs décennies par l'effort des villes regroupées dans France-Congrès et qui aspirent désormais une part importante du PIB touristique national dans un monde qui multiplie les besoins de rencontres motivées par les solidarités, avec ses PARI, – pays d'attrait rural intercommunal – qui représentent dès aujourd'hui... un pari de revitalisation de notre espace rural et de nombre de nos villages français, dans la mesure où ils font l'effort de se doter d'une structure intercommunale et d'un office du tourisme intercommunal, la France de 1997 dispose d'atouts maîtres, à jouer sans tarder dans la compétition

européenne et mondiale qui impose désormais de reconquérir d'abord les valeurs et les charmes de notre pays.

Mais il faut, pour aboutir, cesser de considérer cette activité de « séjours » à offrir au terme de déplacements à la clientèle française et européenne, comme une activité saisonnière, liée aux seuls temps de vacances d'été ou d'hiver.

Il faut que l'Etat sorte de la clandestinité actuelle les dotations touristiques qu'il accorde dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement pour stimuler la volonté des citoyens et de leurs élus, en affichant clairement les montants de ces dotations qu'il doit développer demain en direction de ces pôles territoriaux d'économie touristique méritant la « labellisation ».

Cette labellisation doit être fondée sur des critères objectifs, définis par des textes réglementaires que j'ai proposés, et qui sera utile pour illustrer, à travers la DGF revue et adaptée, et à travers des contrats de plan Etat-région, le pacte républicain devant associer l'effort de l'Etat à celui des collectivités territoriales. Elle sera tout aussi utile pour éclairer la clientèle à laquelle il faut offrir une claire connaissance des produits qui lui sont proposés, fruit du partenariat entre efforts publics et efforts professionnels privés. Une clientèle dont on sait que les temps « libres » sont inévitablement appelés à se développer, temps libres qui doivent devenir « temps de travail » pour des millions de Français en recherche d'emploi et temps d'enrichissement pour notre société en pleine évolution.

C'est donc une économie touristique plurisaisonnière, basée sur près de deux mille bases territoriales, jalonnant l'espace de nos régions françaises et de nos DOM-TOM, qu'il nous faut aujourd'hui promouvoir, et vouloir traduire avec détermination dans les textes, dans les budgets et dans la vie de notre société française.

Il nous faut, madame, le secrétaire d'Etat, dresser une carte de France de ces 2 000 points territoriaux d'économie touristique plurisaisonnière en puissance, la présenter dans tous les bureaux d'accueil des offices du tourisme en France, une carte qui doit exprimer l'ambition d'une France pour tous et de séjours touristiques pour tous.

Le Gouvernement, qui vous a confié la mission de conduire la politique du secteur touristique, madame le secrétaire d'Etat, est-il prêt à nous aider à promouvoir cette politique nationale d'économie touristique plurisaisonnière ?

M. le président. Il faut conclure, monsieur Deprez.

M. Léonce Deprez. Je conclus. Madame le secrétaire d'Etat, c'est la question que, au nom du groupe UDF, mais aussi au nom des 39 signataires de ma proposition de loi et d'autres qui partagent la même espérance, je vous pose aujourd'hui à l'heure de ce rendez-vous annuel de la France avec ce qu'il faut appeler désormais son économie touristique.

J'aurais encore voulu évoquer trois questions complémentaires, déjà posées par mes collègues, à propos de la TVA, des chèques-vacances et des chèques-services. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. André Capet.

M. André Capet. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, madame le secrétaire d'Etat, chers collègues, permettez-moi dans un premier temps de me réjouir que ce gouvernement compte à nouveau parmi ses membres un secrétaire d'Etat au tourisme...

M. François Colcombet. Très bien !

M. André Capet. ... pour défendre les intérêts d'un secteur d'activité essentiel à l'économie de notre pays et pourtant trop souvent sous-estimé.

C'est sans doute l'absence d'un tel représentant au sein des précédents gouvernements qui a entraîné, entre 1993 et 1997, une diminution du budget du tourisme de plus de 100 millions de francs.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Elle avait commencé il y a dix ans !

M. André Capet. Vous conviendrez, mes chers collègues, que pour un secteur de l'économie qui rapporte chaque année quelque 170 milliards de francs de devises avec un excédent net de 55 milliards de francs en 1996 et probablement de plus de 60 milliards cette année, qui emploie directement un million de personnes et bien plus indirectement, qui représente enfin un chiffre d'affaires de plus de 720 milliards de francs et qui engendre 12 000 emplois nouveaux chaque année, voilà un bien mauvais traitement.

Surtout si l'on considère qu'il constitue dans une bonne quarantaine de départements français où les industries traditionnelles ont disparu et où l'agriculture est en grave difficulté, une des dernières chances de développement et donc de maintien au pays des emplois et des services publics sans lesquels ils ne pourraient survivre.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Très bien !

M. André Capet. Le projet de budget du tourisme 1998 marque sans aucun doute une première inflexion par rapport aux budgets précédents et je sais que l'exercice n'a pas été simple. Si les chiffres ne parlent pas encore d'eux-mêmes, les priorités que vous vous êtes fixées vont dans le bon sens. J'y reviendrai dans quelques instants.

Pourtant, 338 millions de francs pour un secteur aussi productif, cela semble encore bien peu ! Une comparaison pour nous en convaincre, anecdotique certes, mais révélatrice : 338 millions de francs, ce n'est même pas le tiers du budget de la météorologie nationale !

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Eh oui !

M. André Capet. Ainsi la France, premier pays touristique au monde pour le nombre de touristes étrangers accueillis, consacre trois fois moins d'argent à exploiter le beau temps qu'à l'annoncer ! (*Sourires.*)

Cela prêterait en effet à sourire si cette simple comparaison n'attestait hélas de l'incapacité de ce secteur d'activité à convaincre dans les faits élus et décideurs de l'importance de ses retombées sur l'économie et sur l'emploi de notre pays. Ce sont les mêmes qui, s'appuyant sur les résultats très satisfaisants, évidemment, de cette saison d'été 1997, cela a été dit, affirment qu'il est encore possible de diminuer l'intervention publique.

Effectivement, malgré une diminution du budget de près de 15 % entre 1996 et 1997, malgré un gel budgétaire qui ramenait au mois de juin les possibilités d'intervention touristique du Gouvernement à 325 millions de francs, cette année devrait malgré tout être celle de la relance et de la croissance.

M. Jean-Michel Couve. Il faut comparer ce qui est comparable !

M. André Capet. Mais ne nous y trompons pas : ces résultats, aussi bons soient-ils, et vous l'avez dit, ne peuvent masquer la fragilité de ce secteur et la nécessité de le soutenir durablement.

Les industries touristiques sont, en effet, très sensibles à de multiples contingences.

En premier lieu, bien sûr, la météorologie, mais aussi les événements politiques – on l'a vu avec les attentats de 1987 et 1995 – et le taux de change des monnaies. Si cette saison d'été 1997 a été bonne, voire excellente, c'est aussi parce que la livre, la lire et le dollar sont remontés.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. André Capet. Nous avons en effet beaucoup souffert l'année précédente des dévaluations compétitives de l'Italie et de l'Espagne ou du Royaume-Uni.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Eh oui !

M. André Capet. La taille même des entreprises, leur dispersion sur le territoire, leur endettement constituent autant de problèmes structurels du secteur d'activité auxquels nous ne pouvons rester insensibles. Et que dire de la fiscalité dans le domaine touristique qui crée de multiples injustices en termes de concurrence ? C'est pourquoi une conjoncture qui nous est aujourd'hui favorable peut demain se retourner et tout remettre en question.

Aussi la France doit-elle travailler dans la durée à conforter ses positions, en ne cédant pas à la tentation de s'endormir sur les lauriers fragiles d'un fonds de commerce qui verra toujours une cinquantaine de millions d'étrangers venir en France pour visiter la tour Eiffel, Versailles, la Côte d'Azur ou les châteaux de la Loire.

Elle se doit de faire encore beaucoup mieux ! Il nous est, en effet, possible de doubler le nombre de touristes étrangers venant visiter notre pays et, partant, d'augmenter de 50 % au moins le nombre des actifs dans le tourisme, en transformant les emplois saisonniers en emplois à temps plein et durables.

Nous pouvons, par une présence soutenue sur nos principaux marchés et sur ceux émergents, accroître encore le solde positif de notre balance touristique, qui est actuellement le premier devant l'agroalimentaire et trois fois supérieur à celui de l'automobile ou de l'aéronautique.

Pour ce faire, donnons à Maison de la France des moyens humains et financiers à la hauteur de la tâche et des missions qu'elle doit accomplir.

Si les équilibres budgétaires nous contraignent à l'économie sur ce budget 1998, entraînant ainsi un resserrement des objectifs de cet outil national de promotion, notamment en faveur des marchés émergents, il nous faut dès maintenant réfléchir à son devenir tant au niveau de l'investissement des partenaires qui le composent qu'au niveau du rôle et des missions qu'il doit assumer.

Et pour ce faire, madame la secrétaire d'Etat, je redoute que votre budget en l'état ne vous permette pas d'assurer la dynamique nécessaire à cet outil de promotion. Il vous faudra, sur ce point, obtenir des crédits complémentaires.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. André Capet. Vous pouvez compter totalement sur le groupe socialiste...

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Sur tous les groupes !

M. André Capet. ... pour vous aider dans cette démarche et, de tous les partenaires qui souhaiteraient nous rejoindre pour cette augmentation budgétaire qui vous est indispensable, sur ce secteur comme sur d'autres.

M. Jean-Pierre Dufau. Très bien !

Mais conquérir les marchés étrangers ne suffit plus. Il est aujourd'hui indispensable de conforter le socle national de nos clientèles par un effort d'adaptation de notre offre, une meilleure information et une meilleure communication en direction de nos concitoyens.

Je sais, madame la secrétaire d'Etat, à quel point vous êtes attachée à la satisfaction des besoins de l'ensemble de notre population en matière de loisirs et de tourisme.

Je sais que, parmi vos premières préoccupations, les quelque 40 % de Français qui ne peuvent aujourd'hui accéder au légitime droit aux vacances pour des raisons financières ou de handicap tiennent une grande place.

La baisse du pouvoir d'achat, la précarité ou l'absence du travail ont touché de plein fouet une partie importante de notre population. Pourtant, les vacances sont – cela n'est plus à démontrer – un moyen d'insertion sociale, un besoin légitime d'épanouissement individuel et collectif. C'est enfin un droit pour les travailleurs comme pour chacun d'entre nous.

Aussi, c'est avec une grande satisfaction que nous avons constaté que votre ministère, tout en accordant à l'ensemble des professions touristiques une attention soutenue, redonnait au tourisme social sa véritable place dans une économie qui a engendré de trop nombreuses exclusions.

La politique que vous entendez mener à ce niveau va dans le bon sens.

L'aide au départ des quelque 7 millions de salariés des PME-PMI par le biais du chèque-vacances, l'aide aux associations de tourisme à vocation sociale visant à rénover et moderniser leur parc immobilier et développer leurs activités, l'aide à la personne au travers des caisses d'allocations familiales nous semblent autant d'opportunités pour apporter des réponses concrètes à ce problème du droit aux vacances pour tous.

De même, votre action en faveur du retour au samedi pour le commencement des vacances scolaires d'hiver a été une excellente initiative qui mérite toutes nos félicitations. On ne nous remerciera jamais assez, madame la secrétaire d'Etat, ainsi que Mme Ségolène Royal, d'avoir eu le tranquille bon sens de remédier, dès votre arrivée, à des initiatives intempestives et malheureuses qui ont entraîné des pertes de chiffre d'affaires allant, selon les régions, de 10 à 40 %, notamment dans des stations à l'équilibre précaire.

Il vous faudra poursuivre dans cette voie, peut-être en vous attaquant à la déscolarisation du samedi matin. En effet, avec une population française urbanisée à 85 %, un taux d'activité féminine parmi les plus élevés d'Europe et des temps de transport quotidien sans cesse accrus, les familles françaises ont besoin pour leur équilibre d'un temps de récupération familiale fort le week-end.

Et que dire de l'importance de ce temps quand, hélas, la famille elle-même a parfois disparu ? Car cela aussi, hélas, a évolué depuis trente ans. Il a y en effet aujourd'hui 1 700 000 enfants de couples divorcés pour lesquels le temps d'un week-end est le seul moment où ils peuvent retrouver le parent dont ils sont séparés pendant

la semaine. Qui osera encore dire que c'est pour son bien qu'on retire à l'enfant, un quart, voire un tiers de ce temps ?

Enfin, on rappellera qu'il y a aujourd'hui plus de trois millions d'enfants appartenant à des familles mono-parentales.

Qu'attendons-nous pour mettre en conformité le temps de loisir des enfants avec celui de leur famille ! Ce serait une bonne initiative en soi.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Très bien !

M. André Capet. Mais en plus, mes chers collègues, il se trouve que cette mesure peut se révéler extrêmement positive pour le secteur touristique.

Imaginez, en effet, l'opportunité que représenterait ce week-end entièrement libéré pour nos 200 stations de montagne, nos 500 stations littorales et pour notre monde rural et toutes les petites et moyennes entreprises qui constituent bien souvent leur tissu économique et qui connaissent aujourd'hui de graves difficultés.

Je terminerai mon propos en soulignant l'enjeu que représentera le plan emploi jeunes pour le secteur d'activité touristique. Trop souvent, nos stations, pays ou villes, manquent de la matière grise indispensable à leur développement. La France regorge, dans ses universités, de jeunes hautement qualifiés dans le domaine de l'aménagement, du marketing ou de la gestion touristique. Trop peu trouvent un emploi durable à la sortie de leurs études. Trop peu bénéficient encore d'une première chance et de ce premier emploi qui vous permet de mettre le pied à l'étrier. Aussi, soutiendrons-nous tous les efforts de votre ministère qui iront en faveur de l'emploi de cette jeunesse qui fait notre richesse.

Si la France souhaite garder sa première place dans le monde en matière de tourisme, si elle veut satisfaire ses visiteurs et surtout l'ensemble des besoins de sa population, elle devra s'attacher à redonner au plus vite à ce secteur d'activité les moyens d'intervention publique qu'il mérite.

Votre projet de budget, madame la ministre, malgré les contraintes qui vous ont été assignées, comporte un net infléchissement social qui ne saurait contrarier le développement économique de ce secteur.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera votre projet de budget, tout en exigeant que des moyens budgétaires complémentaires vous soient alloués pour vous permettre d'assurer avec efficacité notre promotion touristique internationale, par le biais de Maison de la France, et le redressement qu'à juste titre vous souhaitez mettre en œuvre sur le secteur d'activités touristiques du tourisme social. A ce sujet, je me permets de vous réitérer ma proposition d'organiser sous votre égide un colloque national sur ce thème réunissant l'ensemble du monde associatif concerné. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Pierre Dufau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre Dufau. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les députés, parler du tourisme, c'est aborder un vaste sujet. Et comment parler en cinq minutes c'est parler d'un univers « dont le centre est partout et la circonférence nulle part ». (*Sourires.*)

C'est dire l'ampleur de la tâche qui consiste à affirmer, avec un budget de 338 millions – même si cela marque un arrêt de la chute des crédits depuis ces dernières années –, la présence de l'Etat. Il faut, en effet, rapprocher ces crédits du chiffre d'affaires de l'économie touristique, soit 700 milliards de francs, qui concerne plus de 750 000 emplois permanents et un million d'emplois indirects, et contribue très largement, comme cela a été souligné, à l'excédent de la balance commerciale nationale.

Dans le temps qui m'est imparti, je souhaite analyser brièvement, madame le secrétaire d'Etat, vos priorités, d'une part, lancer quelques pistes de réflexion, d'autre part.

Pourquoi vos priorités, compte tenu du contexte budgétaire global, sont-elles bonnes ?

Tout d'abord, parce qu'elles confirment votre volonté d'être « la ministre de tous les tourisms » et donc de ne pénaliser aucune action en même temps que d'affirmer votre engagement pour le dialogue et la concertation avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, parce qu'elles s'appuient sur une volonté politique que nous soutenons : l'importance du rôle de l'Etat aux côtés des acteurs du tourisme, le droit pour tous aux vacances et aux loisirs, le rôle de l'économie touristique dans la lutte pour l'emploi.

Je citerai deux exemples pour illustrer mon propos.

Premièrement, la priorité accordée au tourisme associatif et social avec notamment « la relance du plan patrimoine », dont les crédits de paiement sont doublés par rapport à 1997 et dont les autorisations de programme progressent d'environ 50 %. Les effets immédiats sur les BTP seront les bienvenus.

Deuxièmement, la priorité accordée à l'emploi, en particulier dans le cadre du plan emplois-jeunes. J'aimerais d'ailleurs des précisions à ce sujet quant à la pérennisation de ces emplois, leur utilisation et la formation compte tenu de la saisonnalité trop forte de notre tourisme, qui a été d'ailleurs rappelée à cette tribune.

Mais voici que j'aborde déjà le volet « pistes de réflexion » de mon intervention. Au-delà de l'annualité budgétaire, comment l'Etat peut-il impulser, développer, garantir une activité touristique en perpétuelle évolution, en constante modernisation, en professionnalisation croissante ? Cela concerne à la fois les acteurs publics et privés du tourisme, patrons comme employés, dans une économie de service dont les particularités ne doivent pas faire oublier qu'il faut constamment développer la formation professionnelle et garantir les droits sociaux des salariés. Là encore, je donnerai quelques exemples.

La baisse des crédits de Maison de la France est un sujet d'inquiétude. Optimiser le fonctionnement de cet organisme est une bonne chose. Si j'adhère à l'idée de se placer sur des marchés émergents comme Pékin, je pense qu'il faut en même temps – et ce n'est pas contradictoire – confirmer notre action sur les marchés existants et répertoriés. Il faudra sans doute un peu plus d'argent pour faire mieux. C'est l'occasion pour l'Etat de confirmer l'engagement de ses moyens et de mobiliser davantage ses partenaires.

Les revendications des professionnels en matière de fiscalité, de prêt, d'harmonisation de la TVA méritent un examen attentif, ouvert et sans démagogie. N'est-ce pas l'occasion de lancer une réflexion constructive sur les conditions de travail des salariés, en particulier dans l'hôtellerie et la restauration, à travers les conventions collectives, toujours perfectibles ?

L'évolution du calendrier, des rythmes et des zones scolaires, la loi sur les trente-cinq heures doivent permettre une augmentation du temps libre des familles. Pensons également aux 37 % de Français qui ne partent pas en vacances. Si l'on y ajoute l'extension des chèques vacances aux salariés des PME et PMI, n'y a-t-il pas une chance de concrétiser le droit aux vacances pour tous, que nous appelons de nos vœux, ou, en tout cas, d'avancer dans cette perspective ? L'intérêt social des touristes, l'intérêt économique des chefs d'entreprise et de l'emploi convergent, pour une meilleure utilisation, donc une meilleure rentabilité des équipements.

M. le président. Il faut conclure.

M. Jean-Pierre Dufau. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que, dans le monde de concurrence où nous vivons, le tourisme ne sera pas épargné. La recherche de la qualité des services et de l'animation, la modération des prix sont au cœur du débat. L'Etat doit y veiller avec ses services territoriaux, comme avec ses partenaires parapublics – CRT et CDT – ou privés. Dans ce domaine, la formation à tous les niveaux du tourisme est une priorité. Dois-je prendre l'exemple de la formation linguistique ?

Notre hexagone et les DOM-TOM sont la première destination au monde. Notre responsabilité est de confirmer, voire de renforcer cette position.

Pour conclure, madame la secrétaire d'Etat, votre nomination est le gage de la volonté du Gouvernement de donner un référent à la galaxie touristique que j'évoquais au début de mon propos.

Ambition raisonnée et lucide, volonté de concertation, priorités budgétaires dès 1998, tout cela est de bon augure, mais le tourisme n'est pas une nébuleuse et j'attends de vous, au-delà de ce budget, la mise en perspective à moyen terme d'une politique touristique forte pour la France de l'an 2000.

C'est cette mise en perspective pour l'avenir dont nous sommes prêts à débattre loyalement à vos côtés, comme nous le sommes aujourd'hui pour l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert, pour cinq minutes.

Soyez aimable de respecter votre temps de parole, monsieur Gaubert.

M. Jean Gaubert. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, messieurs les rapporteurs, le budget du tourisme n'est pas un budget qui attire l'attention des foules ni même des grands médias. Il y a une raison à cela : sa faible importance, soulignée par mes collègues, dans le budget total de notre pays.

Pourtant ce secteur est, lui, déterminant pour les grands équilibres : il procure des devises très appréciables, et on pourrait même dire que c'est inversement proportionnel à l'importance du budget ; il crée des emplois, certes souvent précaires, et j'ai noté avec plaisir, madame le secrétaire d'Etat, votre souhait de participer à un effort pour les pérenniser ; il est un outil d'aménagement du territoire : en effet, quel serait l'état de certains secteurs de notre pays si le tourisme ne participait pas au maintien des services et de l'activité en général ?

En ce sens, votre action est éminemment importante et le budget que vous présentez mérite donc toute notre attention.

Mes collègues ont insisté sur plusieurs points : la promotion à l'étranger, déterminante si nous voulons, dans ce concert de concurrence, maintenir et améliorer notre

rang ; la cohérence nécessaire à l'aménagement de nos sites et stations : de leur qualité dépend leur fréquentation et donc leur pérennité ; les conditions d'exercice des professions du tourisme, qu'il s'agisse des qualifications ou, c'est très lié, de leurs statuts ; la fiscalité qui, souvent, oriente les conditions de la concurrence, et j'en veux pour preuve le taux de TVA appliqué à la restauration, différent selon qu'elle soit à emporter ou à consommer sur place. Chacun sait pourtant que le flou de la définition de cette notion conduit à tous les abus et permet actuellement aux grands groupes, parfois internationaux, de concurrencer déloyalement ceux qui font la tradition de notre gastronomie et par là même de notre pays. Si, un jour, le touriste n'a plus le choix qu'entre Mc Do et Quick,...

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Quelle horreur !

M. Jean Gaubert. ... trouvera-t-il autant d'intérêt à fréquenter notre pays ? Je souhaite que nous puissions trouver dans les temps qui viennent une parade à ce délicat et dangereux problème.

Madame le secrétaire d'Etat, vous avez annoncé à plusieurs reprises, et je vous en félicite, votre intention de relancer le tourisme social. Il est, en effet, urgent de s'y attacher.

D'une part, le taux de départs en vacances stagne, sinon régresse, dans les milieux populaires, et ce temps de brassage, de détente, de culture ne leur est souvent plus accessible. C'est d'autant plus dommage que l'aggravation des difficultés professionnelles et familiales rend l'accès aux vacances plus indispensable.

D'autre part, de nombreux organismes de vacances sociales, parfois parce que ce domaine n'est plus assez actif, se sont tournés vers le secteur commercial, concurrençant dangereusement et déloyalement le secteur privé marchand. Ils le font d'autant plus facilement qu'ils ont souvent accès aux emplois peu coûteux, hier CES, aujourd'hui et demain, pourquoi pas, les emplois-jeunes, et que certains en abusent.

Il est donc paradoxal de constater que, parfois et même souvent, dans certaines régions, des associations n'assurent pas la mission pour laquelle elles ont été créées et subventionnées par la puissance publique et s'aventurent sur un marché déjà très difficile avec des moyens qui ne sont pas permis aux autres opérateurs de ce secteur.

Ayant souvent eu à déplorer cet état de fait les années précédentes, je ne peux que me réjouir pour les deux raisons exposées précédemment des orientations que vous avez prises.

Les orientations sont une chose, les moyens dont vous disposez en sont une autre.

M. Thierry Mariani. Hélas !

M. Jean Gaubert. Je suis obligé de constater que votre budget, dont je veux croire qu'il est de transition, ne traduit que très insuffisamment les souhaits affichés. Il n'est pas encore à la hauteur des ambitions de la France et de sa réalité touristique.

Il pourrait être insuffisant, dans cette économie de concurrence effrénée et parfois outrancière, voire malsaine, pour permettre à notre pays à la fois de se maintenir et de se conforter sur la scène internationale, et de se donner de nouvelles ambitions en direction de ses populations les plus défavorisées. Je souhaite donc que vous puissiez trouver dans un avenir proche les moyens de relever ces deux défis, œuvre pour laquelle je vous apporte tout mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Merci d'avoir respecté votre temps de parole, monsieur Gaubert. Vous aurez une image pieuse. (*Sourires.*)

La parole est à Mme le secrétaire d'Etat au tourisme, pour trente minutes seulement. Madame le secrétaire d'Etat, nous sommes en période budgétaire !

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en préambule, je vous présente les excuses de M. Jean-Claude Gayssot, qui aurait souhaité assister à notre discussion mais qui est retenu pour les raisons que vous savez.

M. Léonce Deprez. On comprend !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Bien entendu, il sera présent parmi nous tout à l'heure pour le vote de l'ensemble des crédits du ministère.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances et M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la qualité de leurs rapports, ainsi que l'ensemble des orateurs. Bien entendu, il y a des nuances dans les propos, mais j'ai cru déceler une approbation globale de mon action. Je vous en remercie.

Avant de vous parler des crédits de mon ministère, je voudrais réaffirmer les idées-force de ma politique. Nous avons de grandes ambitions pour le tourisme.

La première peut être qualifiée de citoyenne : le tourisme concourt à l'épanouissement de la personne humaine. Il encourage, organise la découverte d'autres peuples et d'autres cultures. Il incite au développement de l'esprit critique. Il contribue à nous rendre plus conscients de nos responsabilités. Il nous apprend la tolérance et le respect des autres. Le tourisme est un facteur d'émancipation.

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Ma seconde ambition est d'ordre économique et social. Vous avez rappelé les chiffres : la consommation touristique représente aujourd'hui 7,5 % du produit intérieur brut. L'apport en devises et en rentrées fiscales est décisif pour notre économie. Le tourisme est, j'y reviendrai, créateur d'emplois, et je ne peux les envisager que durables et qualifiés.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Il faut assurer la croissance de l'économie touristique au service de notre pays.

Telles sont les grandes idées qui m'animent et me motivent. Mes contacts avec les usagers comme avec les professionnels me laissent penser qu'elles sont largement partagées.

Le Gouvernement propose de fixer les crédits du tourisme à 338 millions de francs, montant certes en baisse de 5 % par rapport à la loi de finances initiale de 1997, mais stable si l'on considère les crédits effectivement disponibles en 1997 après régulation budgétaire.

Il est incontestable que, compte tenu du calendrier et des conditions de sa préparation, ce budget est encore marqué par le poids de la politique antérieure.

Si le budget propre du tourisme a perdu en quatre ans le quart de son montant, c'est que les gouvernements précédents ont trop souvent considéré que le tourisme pou-

vait se développer tout seul. Vous venez à juste titre de contester cette approche, monsieur Capet. Sans une intervention publique forte, en effet, il n'y a pas de promotion de l'image de la France, de toute la France, dans le monde, (*« Très bien ! » sur divers bancs*), il n'y a pas de développement harmonieux du territoire, il n'y a pas de vision à long terme.

Il m'appartient maintenant de convaincre de la nécessité de renforcer l'intervention de l'Etat dans le domaine du tourisme, de démontrer que l'investissement dans les études, la promotion et l'aménagement touristiques bénéficie amplement à la collectivité, en devises, en rentrées fiscales, en développement équilibré du territoire, et surtout en emplois.

Dans cette optique, je ne suis pas pour le « moins d'Etat », mais pour le « mieux d'Etat ». L'intervention de l'Etat est nécessaire pour définir une politique, donner les impulsions et fédérer les actions.

Au vu de l'évolution de la demande, j'ai fixé à mes services l'objectif de soutenir la diversification des formes de tourisme, tout en assurant un développement du territoire harmonieux, sauvegardant la nature et les paysages.

Pour cela, je m'appuierai sur le réseau des délégués régionaux au tourisme, qui sont, sur le terrain, les interlocuteurs naturels des administrations de l'Etat, des collectivités locales et de leurs organismes de promotion et de développement touristique que sont les CDT et les CRT. Les moyens des délégations régionales, dans le contexte budgétaire actuel, ont été préservés.

L'Etat apporte sa capacité d'expertise à travers l'Agence française d'ingénierie touristique et le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne. Cette intervention est essentielle, car le tourisme, par son caractère pluridisciplinaire, suscite une nouvelle approche de l'aménagement.

L'AFIT n'a rien perdu de sa capacité d'action. En effet, elle a, durant ses premières années d'existence, accumulé un stock de savoir-faire, qu'elle va pouvoir maintenant exploiter. Elle va utiliser une partie de ses réserves financières. Elle aura également recours aux moyens des centres d'études techniques de l'équipement. En dépit de la baisse de la subvention de l'Etat, je peux vous assurer que l'AFIT aura, en 1998, un budget total en légère augmentation par rapport à l'année dernière.

S'agissant des zones rurales, mon ministère soutiendra les projets de développement local, respectueux de la nature et de l'environnement, qui permettront, d'une part, le maillage de notre espace rural et de notre territoire national, et, d'autre part, la création de richesses et d'emplois.

Au moment où le tourisme vert croît de façon importante en Europe, notre image de pays nature constitue pour la France un enjeu économique majeur et une chance.

Il nous faut cependant rester conscients que ces atouts naturels ne suffisent plus. La concurrence avec les autres espaces et les autres pays est de plus en plus forte. La campagne ne sera choisie que si elle offre de parfaites conditions d'accueil et une diversité maximale d'activités. Cela implique une organisation efficace de l'offre touristique qui, dans l'espace rural plus qu'ailleurs, passe par un regroupement des acteurs et une mise en cohérence des moyens. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs.*)

Ce soutien se traduit par les crédits inscrits en investissement dans le cadre des contrats de plan Etat-région, et en fonctionnement au travers de la ligne budgétaire

« développement territorial du tourisme ». Ces crédits bien souvent ont un effet de levier pour l'obtention des fonds européens et plus particulièrement du FEDER. La contribution de l'Etat aux contrats de plan Etat-région est importante. Les moyens mis en œuvre seront au même niveau que ceux du budget initial de 1997, soit 16,66 millions en fonctionnement et 15,1 millions en investissement.

Le développement territorial par et pour le tourisme passe aussi par des adaptations réglementaires. J'ai pris note des propositions de M. Léonce Deprez concernant la réforme du classement des stations. Je tiens à la rassurer : nous progresserons rapidement sur cette question.

M. Léonce Deprez. Il n'y a pas que ça ! Monsieur Bouvard, vous avez parlé de la DGF.

Mme la secrétaire d'Etat au tourisme. L'année 1998 sera consacrée à la réflexion sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales à l'issue du pacte de stabilité. Je veillerai avec mon collègue Jean-Pierre Chevènement à corriger les anomalies que vous avez dénoncées.

Pour accroître la fréquentation touristique, mon objectif prioritaire est d'assurer le droit aux vacances à ceux qui en sont actuellement privés. Ainsi que plusieurs d'entre vous l'ont souligné, 37 % des Français ne partent pas en vacances.

Les raisons, vous les avez relevées monsieur Vila, tiennent pour une large part au pouvoir d'achat des ménages et à l'extension continue de la précarité. Comme vous l'avez justement indiqué, les Français ne font là que s'adapter à leurs difficultés financières.

Nous ne pouvons accepter que près de 40 % des ménages soient privés du droit aux vacances. C'est un droit, je le dis ici solennellement, aussi important que le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit au logement.

Comment peut-on mieux assurer ce droit ? Notamment, et c'est ma première action, par l'élargissement de l'attribution des chèques-vacances. En 1996, le dispositif a bénéficié à 1 million de familles, soit 4 millions de personnes. Notre objectif est de multiplier le nombre des accords, principalement ceux qui comportent une participation financière directe des employeurs.

Le chiffre d'affaires de l'Agence nationale pour les chèques-vacances, comme l'a rappelé M. Defontaine, a atteint 2,473 milliards de francs en 1996, et les prévisions tablent sur 3 milliards de francs cette année.

Mais les salariés des entreprises dépourvues de comité d'entreprise, c'est-à-dire les salariés des petites et moyennes entreprises de moins de cinquante salariés, et ils sont plus de sept millions, doivent pouvoir eux aussi accéder au système. Ce sont souvent, d'ailleurs, des salariés à faibles revenus. Nous travaillons à mettre en place une solution qui donne à cet élargissement un cadre institutionnel et permette d'avancer dans la concertation. Nous devrions y arriver dans le premier semestre de 1998.

Les aides accordées par les caisses d'allocations familiales ont eu tendance à diminuer ces dernières années. Je songe à une relance de ces aides, qui répondent à un besoin social important et contribuent à élargir le socle de la fréquentation intérieure.

Ce sont là, bien sûr, des dispositions sans incidence directe sur le budget du tourisme. D'autres mesures en ont une, évidemment.

Elles concernent les associations du tourisme social. Nous avons engagé une réflexion sur le tourisme associatif. Nous devons l'aider à surmonter les difficultés auxquelles il se trouve aujourd'hui confronté.

La priorité du budget du tourisme en 1998 est la réhabilitation du parc immobilier des organismes de tourisme social. Le budget va soutenir largement l'aide à la pierre, comme vous avez été nombreux à le souhaiter, au travers du plan « Patrimoine », qui vise à rénover des hébergements gérés par les associations. Les crédits réservés à cet effet s'élèvent à 16,9 millions de francs et font plus que doubler par rapport à l'an passé.

La restauration des villages de vacances, des maisons familiales, des camping-caravaning gérés par les organismes du secteur social est urgente. Ces équipements doivent être mis aux normes les plus récentes d'hygiène et de sécurité et s'adapter aux nouvelles aspirations de leurs usagers.

S'agissant des travaux, c'est plus qu'un coup de pouce qui est donné à l'emploi dans le secteur du bâtiment dans les régions rurales et les régions de montagne.

Par ailleurs, le soutien au fonctionnement des associations de tourisme social, est préservé dans le projet de budget, à hauteur de 7 millions de francs. La dotation, qui se situe au même niveau que le budget initial 1997, est en réalité supérieure de 2,6 millions de francs, compte tenu des gels de crédits intervenus en cours d'année.

Ces aides visent à aider les associations à améliorer leurs performances, à apporter une meilleure formation à leurs dirigeants et à progresser dans le sens de la qualité du service rendu.

La France, vous l'avez rappelé, messieurs les rapporteurs, reste le pays le plus fréquenté du monde, avec 62,4 millions de visiteurs cette année – nombre en augmentation de 5 à 15 % selon les régions.

Donnée importante pour l'économie française, le solde du poste « voyages » de la balance des paiements s'élève à 40,9 milliards de francs pour les sept premiers mois de l'année, soit une augmentation de 24,4 % par rapport à la même période de 1996.

Ces données confirment pleinement les premières tendances observées à la fin du mois d'août : la fréquentation touristique globale a été soutenue par une hausse particulièrement remarquable des visiteurs étrangers cette année.

Le tourisme français conforte donc sa place première dans le monde. Mais nous ne pouvons pas nous endormir sur nos lauriers. Car on note des changements dans les comportements, auxquels il faut veiller pour conserver cette croissance. Les voyageurs partent moins longtemps, fractionnent leurs séjours. Ils aspirent à des formes de tourisme différentes et ils sont de plus en plus vigilants concernant les conditions d'accueil, la sécurité et le rapport qualité-prix sur les lieux de vacances.

Nous devons être capables d'adapter notre offre touristique à ces évolutions nouvelles, en songeant à tous les touristes.

L'enjeu est formidable. L'organisation mondiale du tourisme estime que le nombre de voyageurs internationaux devrait tripler dans le monde d'ici à 2020. On passerait ainsi à 700 millions de déplacements internationaux en l'an 2000, à un milliard en 2010 et à un milliard 600 millions en 2020. Nous devons nous préparer à ce défi.

Vous avez été nombreux à évoquer la dotation de l'Etat à Maison de la France. A ce sujet, je voudrais apporter ici quelques précisions. La baisse réelle de son budget n'est pas de 12 mais de 8 millions de francs, en raison de la régulation.

La performance de Maison de la France ne se mesure pas seulement à l'aune des subventions que nous lui accordons. J'ai souhaité qu'une réflexion stratégique s'engage, visant à la rationalisation de cet instrument et à la mobilisation d'un nouveau partenariat associant aussi bien les collectivités territoriales que les grands opérateurs privés.

Ce même souci stratégique conduit à assurer la présence de la France sur les marchés de demain. Nous ouvrons dans un mois un bureau de Maison de la France en Chine, nous sommes prêts à en ouvrir un en 1998 à Varsovie. Il nous faut connaître les attentes de ces nouveaux touristes et leur proposer des vacances françaises adaptées.

Nous devons aussi maintenir la promotion de la France – de toute la France – sur nos marchés traditionnels. Compte tenu des contraintes budgétaires, il devrait y avoir cette année un allègement de nos campagnes de promotion. J'ai demandé au GIE de limiter les effets négatifs de cette baisse par la recherche d'une meilleure pertinence.

Les partenaires participeront à ces campagnes, je le souhaite, en fonction des retombées qu'ils peuvent en attendre. En 1996, Maison de la France et ses partenaires ont consacré 370 millions de francs à la promotion de l'offre touristique nationale.

Il est vrai que le secteur privé a majoré sa participation de 260 % depuis dix ans, comme vous l'avez précisé, monsieur Defontaine, et vous aussi, monsieur Couve, mais cette augmentation doit être mesurée au prorata du budget global de Maison de France, dont 73 % proviennent de fonds publics.

Il importe, sur la durée de cette législature, de « muscler » Maison de la France pour en faire un véritable outil de promotion, d'ingénierie, nous permettant de conquérir une part plus importante du marché mondial touristique et de conserver notre rang de pays le plus visité.

S'agissant de la Coupe du monde de football, qui vous passionne (« *C'est vrai !* » sur divers bancs), je rappellerai que l'on annonce 37 milliards de téléspectateurs, soit deux fois plus que pour les jeux Olympiques, et que les 10 000 journalistes attendus du monde entier ne manqueront pas de mettre en valeur nos richesses touristiques. Nous nous préparons à les accueillir.

Cependant, lors des deux dernières coupes du monde en Europe – en Italie et en Espagne –, les organismes officiels du tourisme ont estimé la perte de clientèle étrangère entre 20 % et 30 % par rapport aux perspectives. Près d'un million et demi d'étrangers risquent de ne pas faire le choix de la France pendant l'été 1998, si nous n'y prenons garde.

Pour éviter une telle déperdition, il apparaît nécessaire de relayer une information claire et précise, afin de maintenir la stabilité des prix, de faciliter l'accès aux transports et d'entretenir un maximum de sécurité.

Aussi, je me propose de piloter une campagne de promotion de la France à l'étranger et de la qualité de nos services à l'intérieur de nos frontières, campagne s'appuyant sur les médias dont, bien sûr, la télévision. Ces actions constitueraient la plus vaste opération de promotion engagée au profit de notre territoire.

A ce propos, je dois rectifier les calculs avancés tout à l'heure par M. Bouvard en ce qui concerne le budget de promotion en France. En 1997, après régulation, nous disposons de 11,75 millions de francs aux titres III et IV. En 1998, nous disposerons de 11,3 millions de francs sur ces deux titres. Il y a eu des transferts du titre III vers le titre IV. Les moyens seront presque totalement concentrés sur la Coupe du monde, ce qui devrait vous rassurer.

Organiser notre offre touristique pour les Français comme pour les étrangers, c'est aussi porter attention aux technologies nouvelles. Une vaste réflexion est en cours dans les services centraux sur l'utilisation des possibilités offertes par l'informatique. Elle devrait permettre d'aboutir à la mise en place d'un serveur national de réservation et d'un site d'information sur notre offre touristique.

Concernant la réservation, une expérience est en cours dans deux régions : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Une extension de ce système à l'ensemble de la France est prévue vers la fin juin 1998.

Par ailleurs, nous avons estimé indispensable que les différentes structures en charge de la promotion touristique soient dotées, à très court terme, d'outils performants en matière de recueil, de gestion et de diffusion de l'information et que l'offre touristique française soit rendue plus accessible aux tour-opérateurs et agents de voyages, par un ou plusieurs systèmes de réservation et de vente.

Cela suppose qu'avant tout choix de systèmes informatiques ou de réseaux capables de supporter cette information, soit définie l'organisation de la collecte et du traitement de l'information.

Mon ministère entend ne pas être absent de cette démarche de modernisation et d'adaptation. Le Gouvernement a largement confirmé le souhait de voir la France très présente sur le vaste chantier des autoroutes de l'information.

Le suivi statistique des flux et des besoins des touristes actuels et futurs, vous l'avez compris, est fondamental pour anticiper sur les évolutions de la demande. Nous y consacrons plus de 11 millions de francs en dépenses directes et en interventions. Les travaux de la direction du tourisme bénéficient d'une grande réputation internationale.

Je souhaite que notre appareil statistique soit enrichi, en particulier dans la connaissance de l'emploi dans le tourisme, afin que les décideurs tiennent compte de cet élément dans leurs investissements et leurs offres de nouveaux produits.

Ces décideurs sont publics et privés. C'est une des caractéristiques du tourisme français, et sa grande originalité, que de mettre en mouvement l'Etat, les collectivités locales, le monde associatif et des entreprises privées de toutes tailles. Chacun a son rôle à jouer.

Pour cela, il faut élever le niveau de performance des entreprises touristiques, c'est-à-dire veiller à leurs capacités de financement. Notre secteur économique est constitué de quelques grandes entreprises innovantes et performantes, et d'un tissu de près de 200 000 petites et moyennes entreprises et très petites entreprises. Les mesures fiscales prévues par la loi de finances pour 1998 vont faciliter la création d'entreprises et l'embauche, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Le processus de restructuration de la dette des entreprises hôtelières passe par une meilleure mobilisation des garanties SOFARIS. La baisse des taux d'intérêt doit profiter aux entreprises du secteur. Il faut leur donner du temps pour rembourser.

Pour l'endettement nouveau, le Gouvernement a mis en place un dispositif qui permet aux entreprises de la restauration de bénéficier de prêts bonifiés pour financer des travaux de mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité.

Il faut aussi engager une réflexion sur les charges sociales et fiscales et leur poids relatif, susceptible de pénaliser les entreprises de main-d'œuvre et donc l'emploi par rapport aux entreprises à forte composante en capital fixe.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Une mise à plat est indispensable sur cette question, comme sur celle des distorsions de TVA entre les différentes professions.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué l'immobilier de loisirs. Je reconnais que de nombreuses résidences de montagne ou du littoral ont mal vieilli. Mais la recherche d'une solution impliquant des fonds publics, qu'ils soient budgétaires ou fiscaux, n'est pas facile, car il s'agit de propriétés privées et on peut difficilement les qualifier d'immeubles à caractère social. Néanmoins, je suis ouverte à la recherche de solutions, à la réflexion et à la concertation. Un rapport des inspections générales me sera remis sur cette question le 15 novembre. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage aux élus et aux responsables, qui, sur le terrain, n'ont pas attendu l'Etat pour prendre les choses en main.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Merci, madame !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. C'est bien à partir du plan local que l'on peut imaginer les solutions adaptées à chaque situation.

J'en viens maintenant à la question de l'emploi.

Le développement dont je parle ne prend en effet pleinement son sens que s'il profite à l'emploi, aux salariés, aux entreprises. Le secteur du tourisme est en croissance. Cette croissance est susceptible de créer des emplois. Mais je ne crois pas à la génération spontanée : il faut une politique volontariste de tous les responsables si l'on veut passer à un autre rythme.

La secteur du tourisme génère annuellement 12 000 emplois salariés. Je crois possible d'en créer plus, et de plus qualifiés, en développant la formation initiale et continue à tous les niveaux.

Le secrétariat d'Etat au tourisme s'inscrit pleinement dans le plan emplois-jeunes. Des activités ont été identifiées pour répondre aux besoins peu satisfaits. J'ai parlé de l'accueil et de la prise en compte des besoins spécifiques de certaines catégories de personnes, dont l'accès concret aux vacances est entravé par un handicap. J'ai parlé des aspirations nouvelles d'une clientèle tentée par le tourisme vert et de randonnée, le tourisme de proximité, le tourisme d'affaires.

La direction du tourisme s'est entièrement mobilisée pour tracer les pistes, entraîner les acteurs et définir une méthodologie. La réalisation effective du plan résultera de la concertation en cours avec les élus, les associations, les chambres de commerce, d'agriculture. Les délégués régionaux du tourisme sont présents partout en France...

M. Jean-Michel Couve. Il n'y a pas de moyens !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. ... même si c'est encore insuffisamment, pour répondre aux sollicitations des collectivités ou du monde associatif et faire émerger les projets de terrain.

La concertation a déjà abouti à la signature d'accords cadres avec la fédération des offices de tourisme et des syndicats d'initiative, avec la fédération nationale des pays d'accueil, avec l'association des villes d'eau, ce qui représente déjà potentiellement deux mille emplois.

Parce que ces emplois répondent à un besoin, parce qu'ils auront des effets positifs sur l'activité touristique et parce que leurs retombées économiques seront tangibles, je me sens le droit d'affirmer qu'il ne s'agira pas de « petits boulots », mais de contrats débouchant sur la création d'emplois permanents, durables et qualifiés. Les besoins des consommateurs exigent un service de qualité qui ne peut être fourni que par des professionnels.

Oui, monsieur Dufau, nous avons l'espoir de voir ces emplois durer au-delà des cinq ans. C'est possible, si l'effort consenti par l'Etat durant cette période permet aux régions, aux départements, aux communes, d'augmenter leur fréquentation touristique.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Tout à fait !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Dans cinq ans, cette croissance nouvelle doit être le moyen de pérenniser ces emplois, y compris les emplois saisonniers.

A ce propos, je voudrais souligner combien la perspective des trente-cinq heures par semaine a de quoi réjouir tout particulièrement les professionnels du tourisme. Ce temps gagné, pour beaucoup, sera du temps pour les loisirs, pour la découverte, pour les vacances.

Introduire les trente-cinq heures dans l'industrie même du tourisme est certes difficile, en particulier dans les très petites entreprises. Mais j'invite les partenaires sociaux à faire preuve d'imagination et d'audace, dans une branche où la précarité n'est pas fatale et où la formation professionnelle peut être capitale pour l'avenir.

Pour avancer, il n'existe qu'une méthode : la concertation. Depuis mon arrivée, j'ai rencontré beaucoup de professionnels. Nous avons rassemblé avec eux les matériaux pour construire. Ensemble, nous comptons développer ce secteur dans lequel l'efficacité économique et le progrès social sont étroitement liés.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, les informations et précisions que je voulais vous apporter.

Pour conclure, je voudrais rappeler que les vacances ne sont pas un quelconque supplément de plaisir, mais un besoin élémentaire comme celui de se nourrir, un droit fondamental comme celui de travailler.

Au moment où les distances se raccourcissent, où les possibilités d'échanges s'accroissent, les vacances peuvent et doivent devenir un élément déterminant de l'épanouissement des hommes.

Nous ne nous contentons pas de « vendre des produits », nous contribuons à forger des esprits. La connaissance des autres cultures est propice à l'éveil de l'esprit critique. Elle dissipe les intolérances, les préjugés, les malentendus. Elle crée un climat de compréhension. C'est une contribution à l'immense espoir de paix universelle.

Et c'est seulement en prenant en compte la situation et les besoins de nos contemporains, de tous nos contemporains, que nous construirons un tourisme fort sur le plan économique comme sur le plan humain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Je me permets de rappeler les règles du jeu : nous procédons par période de quinze minutes pour chaque groupe. Chaque orateur dispose de deux minutes pour poser sa question et Mme le secrétaire d'Etat lui répond immédiatement et brièvement.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Marc Dumoulin.

M. Marc Dumoulin. Madame la secrétaire d'Etat, nous regrettons tous la faiblesse de votre budget. Vous aussi. Face à un budget de ce type, deux attitudes sont possibles : mieux utiliser les crédits disponibles ou essayer d'élargir le budget.

Mieux utiliser les crédits disponibles peut conduire à engager une réflexion de fond sur les modes de fonctionnement, particulièrement de Maison de la France, face aux nouvelles technologies de communication.

Mon propos, c'est d'essayer d'élargir le budget. J'aurais souhaité qu'on puisse mettre en place un fonds d'intervention conjoncturelle en faveur de l'hôtellerie familiale, particulièrement en milieu rural, un type d'hébergement qui fait aujourd'hui face à un surendettement se heurte à des difficultés pour reconstituer ses capacités d'autofinancement. Ces quelques dernières années, 120 000 chambres ont été créées en milieu urbain, péri-urbain ou en zone industrielle pendant que 120 000 disparaissaient en milieu rural. Or la disparition de structures d'accueil en milieu rural, c'est non seulement la disparition d'emplois, mais aussi la disparition de toute fonction touristique.

C'est pourquoi, compte tenu de l'ampleur des difficultés rencontrées par l'hôtellerie familiale, je souhaiterais que vous puissiez utiliser la mise en place du fonds d'intervention conjoncturelle, abondé à hauteur de 100 millions de francs – pourquoi pas ? – par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le ministère de l'équipement, des transports et du logement compte tenu des incidences que pourrait avoir ce fonds sur les entreprises du bâtiment et les travaux publics ; et, enfin, sur les excédents du chèque-vacances.

M. Thierry Mariani. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, vous avez raison de souligner les nombreux problèmes auxquels mon secrétariat d'Etat doit faire face en matière de modernisation et d'adaptation de notre offre touristique nationale, privée comme associative. Je connais le combat que vous menez en ce sens au sein de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Je partage également votre souci de voir le tourisme pris en compte par l'ensemble des acteurs économiques qui, directement ou indirectement, bénéficient de ses effets positifs. Je rappellerai néanmoins que l'action du Gouvernement se conduit aujourd'hui dans un esprit permanent de collégialité et de cohérence. La coordination des actions engagées s'opère au sein du Gouvernement sous l'autorité du Premier ministre. C'est en m'appuyant sur cette collégialité que j'ai souhaité faire du secrétariat d'Etat au tourisme un ministère du partenariat.

M. Léonce Deprez. Belle expression !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Je tiens d'ailleurs à souligner l'écoute attentive dont bénéficie mon action au sein des autres ministères. Je ne prendrai pour exemple que la récente modification du calendrier des congés scolaires d'hiver,...

M. Christian Bourquin. Bravo !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. ... dont chacun s'est accordé à reconnaître l'intérêt pour toute la profession touristique comme pour les familles,...

M. Jean-Pierre Dufau. Tout à fait !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. ... et pour laquelle j'ai reçu le soutien total de ma collègue Ségolène Royal.

M. Jean-Louis Idiart. Ils n'ont pas su le faire, et vous l'avez fait !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. En ce qui concerne les capacités d'intervention de mon secrétariat d'Etat, je me suis résolument inscrite dans la durée de cette législature pour redonner au budget du tourisme les moyens qu'il mérite au regard de ses effets sur l'économie.

Je vous rappelle, monsieur Dumoulin, que les 100 millions de francs supplémentaires que vous appelez de vos vœux correspondent à ce que notre budget a perdu les quatre dernières années. Mon ambition est bien de retrouver le niveau que nous avons perdu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, pour deux minutes.

M. Thierry Mariani. Madame le secrétaire d'Etat, le secteur de la restauration est soumis dans notre pays à différents taux de TVA. Cette situation complexe conduit à des aberrations et à des distorsions de concurrence absolument inadmissibles. Est-il normal, en effet, que la livraison à domicile d'un repas préparé par un traiteur soit soumise au taux de 5,5 %, tandis qu'un sandwich consommé en salle est soumis au taux de 20,6 % ?

Dans le même ordre d'idée, est-il concevable que la restauration rapide bénéficie d'un taux moyen de TVA compris entre 16 et 17 %, grâce aux mesures de simplification et de forfaitisation, alors que la restauration traditionnelle est imposée au taux normal de 20,6 % ?

Cette diversité de traitements entraîne de profondes inégalités préjudiciables à l'ensemble d'une profession déjà lourdement frappée par la crise économique.

C'est ainsi qu'il apparaît comme absolument indispensable d'unifier la TVA applicable à l'ensemble du secteur de la restauration, soit en l'assujettissant au taux réduit qui existe déjà dans notre pays, et qui est de 5,5 %, soit en créant un taux réduit intermédiaire se situant entre 13 et 14 %.

Cette mesure de bon sens doit être examinée avec sérieux par le Gouvernement car elle permettrait de donner une bouffée d'oxygène à une industrie dynamique fortement pourvoyeuse d'emplois.

Je connais bien, madame le secrétaire d'Etat, les objections que l'on fait couramment à cette proposition.

Elles sont de deux ordres.

La première objection, d'ordre économique, consiste à affirmer que la mesure coûterait cher à l'Etat. En fait, il n'en est rien. Si, et je le reconnais bien volontiers, l'application du taux réduit à 5,5 % pour l'ensemble du secteur de la restauration pose un véritable problème de coût en cette période difficile pour les finances publiques, la création d'un taux unique réduit de 13 ou 14 %, comme le demande aujourd'hui la profession, serait quasiment neutre pour les recettes de l'Etat. Nous pouvons en conséquence envisager cette dernière hypothèse.

La seconde objection, d'ordre juridique cette fois, consiste à invoquer la prétendue interdiction européenne d'appliquer un taux réduit dans ce secteur. Or il n'en est rien.

Certes, l'annexe H de la sixième directive européenne dresse en théorie la liste exhaustive des activités pouvant bénéficier d'un taux réduit de TVA et la restauration n'y figure pas. Cependant, force est de constater que cette même directive dispose, dans son article 28-2-d, que les Etats membres qui appliquaient un taux réduit à la restauration au 1^{er} janvier 1991 ont la faculté de maintenir un tel taux durant la période transitoire que nous traversons aujourd'hui.

M. Christian Bourquin. Pendant quatre ans, vous n'avez pas pris la mesure nécessaire !

M. Thierry Mariani. Madame le secrétaire d'Etat, chacun en convient, tout est en fait une question de volonté politique.

Ma question sera simple : comptez-vous faire entendre la voix de la France dans ce capharnaüm européen, en affichant votre volonté politique sans faille d'introduire un taux de TVA réduit intermédiaire applicable au secteur de la restauration ?

M. le président. Monsieur Mariani, merci de n'avoir pas trop mordu sur votre temps de parole ! (*Sourires.*)

M. Christian Bourquin. M. Mariani ne manque pas d'air !

M. Jean-Pierre Dufau. Quand ils étaient au pouvoir, il n'y avait ni volonté ni politique !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur Mariani, en matière de restauration, il convient de distinguer ce qui relève de la fourniture de denrées alimentaires, qui inclut la vente à emporter et qui fait l'objet du taux de TVA réduit à 5,5 %, de la prestation de service fournie par les restaurants quand il y a consommation sur place et qui est assujettie au taux normal, soit 20,6 %.

La baisse de la TVA serait, bien entendu, de nature à corriger cette distorsion.

La hausse de la TVA, de deux points, décidée par le précédent Gouvernement, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Dans la plupart des cas, les restaurateurs n'ont pas répercuté cette hausse sur leurs prix. Elle a dès lors amputé une marge bénéficiaire déjà faible. Il en résulte une diminution des revenus des restaurateurs et de leurs capacités d'autofinancement.

Une baisse de la TVA sur les services à forte densité de main-d'œuvre aurait assurément des effets bénéfiques sur la consommation intérieure et sur l'emploi. Un projet autorisant les Etats membres de l'Union européenne à décider de telles baisses est à l'étude à Bruxelles. Mais aucun projet n'a été à ce jour transmis au Gouvernement.

La restauration serait un des premiers secteurs bénéficiaires d'une telle mesure. Dans cette perspective, et notamment si l'obstacle juridique était levé, il resterait à traiter l'obstacle budgétaire. Le manque à gagner s'élèverait, pour la seule restauration, à 22,5 milliards.

La voie actuellement tracée au niveau de l'Union européenne ne va pas dans le sens d'un taux intermédiaire, qui poserait d'autres problèmes. Quelles seraient en effet les denrées qui seraient concernées ? Quelles décisions devrions-nous prendre ?

Le sujet est certes très grave, mais il est aussi fort compliqué. En tout cas, voilà ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Vous connaissez bien le dossier puisque cela fait de nombreuses années que nous en parlons. A ce jour, aucune solution véritable n'a été trouvée. Nous avons une volonté politique, mais il convient de choisir une solution qui favorise la pérennité des entreprises. Cela dit, d'autres voies peuvent certainement être explorées : je pense en particulier à celles qui concernent le financement, qui est aussi la cause de très lourdes difficultés pour les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Dumoulin, pour une seconde question.

M. Marc Dumoulin. Madame la secrétaire d'Etat, l'accueil est incontestablement l'un des éléments constitutifs de tout produit touristique, particulièrement du produit France. Vous n'ignorez pas que les Français sont souvent critiqués par les étrangers pour leur accueil, resenti comme étant plutôt dénué de spontanéité.

La qualité de l'accueil est directement liée à l'adhésion des populations locales à leur développement touristique. Au niveau local, des organismes sont chargés d'organiser cet accueil : mais ces organismes locaux sont quelquefois mis en difficulté par l'application de la loi de 1992 sur la répartition des compétences. Cette loi n'a pas, jusqu'à présent, fait l'objet de décrets d'application.

Je souhaiterais que vous envisagiez, en tout cas pour ce qui concerne la répartition des compétences au niveau local, de prendre les décrets d'application, afin de lever toutes les ambiguïtés et les incertitudes juridiques qui pèsent sur les organismes locaux de tourisme.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur Dumoulin, sachez que je suis sensible à vos préoccupations.

La loi du 23 décembre 1992 avait pour objectif de doter la France d'une organisation touristique cohérente reposant sur une définition claire des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et entre leurs outils respectifs. La décentralisation n'avait en effet pas été exempte d'imprécisions en la matière.

Les lois du 3 janvier 1987 sur les comités régionaux du tourisme et du 23 décembre 1992 ont constitué des avancées importantes en apportant, notamment aux organismes locaux de tourisme auxquels je vous sais attaché, monsieur le député, une reconnaissance tacite, dès lors qu'ils satisfont aux dispositions légales fixées à l'article 10 de la loi de 1992.

Ces textes constituent une première étape importante dans la nécessaire répartition des rôles entre les différents acteurs publics et associatifs. Ils reposent en grande partie sur la capacité de ceux-ci à dialoguer, à se concerter et à s'unir pour une pertinence et une efficacité plus grandes de leurs initiatives. Ce partenariat actif et permanent, préalable à toute démarche de développement local, ne peut être régi totalement par la loi.

Néanmoins, je suis prête à poursuivre le chantier de la clarification des compétences. Je souhaite le faire dans le respect des structures et des hommes, de leur histoire et de leurs avancées.

En tout état de cause, j'aurai le souci de préserver la richesse du tissu associatif et le bénévolat, qui font la force et le dynamisme de ce secteur économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, pour une seconde question.

M. Thierry Mariani. Ma seconde question concerne la redevance audiovisuelle applicable au secteur de l'hôtellerie-restauration et cafétérie.

Le système actuel est fortement pénalisant pour les professionnels de l'industrie hôtelière. En effet, actuellement, les cafés, hôtels et restaurants paient, d'une part, quatre redevances par poste détenu dans les salles de restaurant et dans les bars, et une redevance par poste détenu dans les chambres sous réserve d'un abattement de 25 % à partir du onzième poste, et de 50 % à compter du trente et unième. Ce système, chacun le reconnaît, doit être modifiée.

Un premier pas dans la bonne direction a été fait par Bernard Bosson qui, dans un décret daté du 30 décembre 1994, a instauré un abattement de 25 % sur la redevance des établissements hôteliers saisonniers dès le premier poste. Ce dispositif a permis d'améliorer sensiblement la situation des hôtels ouverts pendant neuf mois de l'année au maximum.

Votre prédécesseur, M. Bernard Pons, avait quant à lui mis en chantier une réforme du barème de la redevance qui prévoyait d'assujettir les dix premiers postes à une seule redevance. En contrepartie, les abattements existants étaient supprimés. Cette mesure, si elle avait été adoptée, aurait permis d'alléger la taxe pour les petits établissements. Or, en raison d'un avis négatif du Conseil d'Etat, la réforme a dû être abandonnée.

Aujourd'hui, la situation reste préoccupante, d'autant que la redevance va augmenter le 1^{er} janvier, passant de 700 à 735 francs. De plus, l'hôtellerie française subit un barème bien plus pénalisant que celle des autres pays d'Europe. Je rappellerai à titre d'exemple qu'en Allemagne les hôtels bénéficient d'un abattement de 50 % sur le montant de la redevance dès le premier poste, tandis qu'au Royaume-Uni les hôtels paient une redevance unique pour les quinze premiers postes, puis une redevance par groupe de cinq postes supplémentaires.

Mme la secrétaire d'Etat, quelle est votre position sur le dossier. Quelles mesures précises entendez-vous prendre et dans quels délais ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur Mariani, ma réponse sera courte mais je pense qu'elle pourra vous satisfaire.

En matière de redevance audiovisuelle, tous les détenteurs de plusieurs appareils récepteurs, dits « comptes multiples » – l'hôtellerie en fait partie – sont soumis aux tarifs dégressifs suivants : 100 % de la redevance pour les dix premiers postes, 75 % du onzième au trentième poste, 50 % à partir du trente et unième. En outre, un abattement supplémentaire de 25 % est consenti pour les hôtels de tourisme saisonnier. Ce système est défavorable à l'hôtellerie de faible capacité, qui dispose de peu de postes de télévision. Un allègement des charges serait donc justifié.

Un projet de décret élaboré par le précédent gouvernement avait été rejeté par le Conseil d'Etat, ainsi que vous l'avez rappelé. Une nouvelle proposition est à l'étude, en

liaison avec le secrétariat d'Etat au budget et le ministère de la culture et de la communication. Je pense que nous pourrions aboutir très rapidement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean Vila.

M. Jean Vila. Je poserai cette question au nom de mon ami Ernest Moutoussamy, qui devait la poser la semaine dernière. Mais la discussion du budget du tourisme a été reportée et il n'a pu revenir aujourd'hui de Guadeloupe.

M. le président. Quoi qu'il en soit, vous disposez de deux minutes.

M. Jean Vila. Madame le secrétaire d'Etat, l'intervention de l'Etat dans la politique touristique en outre-mer se traduit par des aides fiscales, telles que l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant les dix premières années de fonctionnement, l'exonération de TVA sur les matériels et matériaux destinés à la réalisation des projets touristiques, des déductions et réductions d'impôt en faveur des personnes physiques et morales investissant dans ces régions, et par des prêts bonifiés apportés par le réseau de la Caisse française de développement.

Outre une participation aux investissements prévus par les contrats de plan, l'Etat finance aussi la promotion touristique.

Comme vous le savez, le tourisme constitue une activité majeure en Guadeloupe. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler qu'en 1996 ce département, avec 12 800 unités d'hébergement, a reçu 640 000 clients de séjour, ce qui engendre plusieurs milliers d'emplois. Mais l'activité stagne depuis quelque temps. Il faut lui donner un second souffle.

Ma question sera double.

D'une part, que pouvez-vous faire au niveau du Gouvernement pour que soit maintenu le dispositif fiscal favorisant la construction d'hôtels et d'infrastructures touristiques en outre-mer ?

D'autre part, quelle contribution pensez-vous apporter au renouvellement de la convention de promotion touristique de la Guadeloupe sur l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale pour 1997-1998 ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, vous m'avez posé deux questions.

La première concerne la défiscalisation des investissements en outre-mer. Vous avez largement débattu de cette question ici même, lors de l'examen des articles de la première partie du budget.

M. Léonce Deprez. C'est vrai !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. L'intérêt du dispositif d'aide à l'investissement en outre-mer n'a pas été contesté car les populations de nos départements et de nos territoires ont besoin d'un dispositif public d'aide au développement. Mais il était nécessaire de l'aménager pour le rendre plus équitable et plus efficace.

Je suis persuadée qu'en mettant fin à certains montages motivés uniquement par l'intérêt fiscal, et non par l'intérêt des départements et territoires d'outre-mer, nous rendons service à l'économie.

L'hôtellerie et le tourisme font partie des secteurs éligibles à l'avantage fiscal. Il doit s'agir d'investissements durables et viables. Le texte adopté par l'Assemblée le 17 octobre dernier va dans le bon sens.

Quant au renouvellement de la convention de promotion touristique de la Guadeloupe sur l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale, il m'apparaît essentielle.

Je rappelle que Maison de la France travaille très activement et depuis plusieurs années avec les départements d'outre-mer par le biais de conventions pour la promotion de ces destinations sur les marchés étrangers.

La promotion des DOM, notamment en direction de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest, fait quant à elle l'objet de cofinancements.

En 1997, les opérations de promotion concernant la Guadeloupe ont été financées pour l'essentiel à hauteur de 2 millions de francs par le FEDER, de 1 million de francs par l'office départemental du tourisme, de 500 000 francs par Maison de la France et de 500 000 francs par Air France. Les marchés ciblés concernaient l'Allemagne, l'Italie et la Suisse.

Pour 1998, des contacts sont d'ores et déjà pris avec les divers financeurs, mais il est encore trop tôt pour évaluer le montant des participations effectives.

Pour ma part, je demande à Maison de la France que soient évaluées les actions menées jusqu'à ce jour sous son autorité, d'une part, et qu'elle examine, au regard des fonds qui n'ont pu être utilisés en 1997 sur la Guadeloupe et en fonction de son plan d'action général, l'effort budgétaire qu'elle peut consentir sur le prochain exercice, d'autre part.

Dès que je disposerai des chiffres précis, j'en informerai les parlementaires de la Guadeloupe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Vila, toujours pour deux minutes.

M. Jean Vila. Madame la secrétaire d'Etat, vous déclarez axer votre politique touristique sur le droit aux vacances pour tous. Vous avez réaffirmé à plusieurs reprises, et nous y sommes très sensibles, l'intérêt que vous portez à l'accès aux vacances et aux loisirs des personnes handicapées. Pour ce faire, vous entendez vous appuyer sur les associations spécialisées et sur l'ensemble des acteurs du tourisme. Quelle action envisagez-vous d'entreprendre et dans quel délai pour répondre concrètement aux attentes des personnes handicapées ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, comme vous, je suis convaincue que les Français et les Français handicapés peuvent, eux aussi, venir grossir les rangs des candidats au voyage pour peu qu'on s'en préoccupe.

Alors que la loi du 30 juin 1975 définissait l'accès aux loisirs et aux vacances comme une obligation nationale, on constate que, sur plus de 3 millions de personnes handicapées, environ 2 millions ne partent pas, en particulier parce que l'offre touristique adaptée à leurs besoins reste très faible, même si quelques efforts ont été accomplis.

Le manque de lieux d'accueil, la faible accessibilité des équipements, le problème de l'animation et de l'accompagnement, l'inexistence d'une formation adéquate des professionnels, le manque de transports de tourisme adaptés sont les obstacles principaux qui s'opposent au développement de l'accueil touristique des personnes handicapées auxquels s'ajoutent les réserves des autres touristes.

C'est pourquoi je veux mener, dès 1998, une campagne de sensibilisation des professionnels du tourisme et du grand public, qui se traduira concrètement par des

actions ciblant l'accueil, la qualité et l'adaptation des prestations dans le domaine de l'hébergement, de la restauration, mais aussi par l'ouverture des animations culturelles et sportives dont on sait qu'elles sont le lieu privilégié de rencontre de toutes les populations touristiques, quelles que soient leurs différences.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. C'est vrai !

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Je mobiliserai donc l'ensemble des professionnels du tourisme afin que ces journées nationales traduisent la volonté de chacun d'entre nous de participer à une grande cause nationale. La répétition, chaque année, d'une telle initiative devrait permettre, à force, l'intégration réelle des personnes handicapées dans le monde des vacances et des loisirs, temps de rencontre, de contact et de tolérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Jean Vila. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Paul Patriarche.

M. Paul Patriarche. Madame le secrétaire d'Etat, même si l'on constate un léger mieux en 1997, les très mauvaises saisons de 1993, 1994, 1995 et 1996 ont révélé les difficultés structurelles croissantes de l'industrie touristique corse, première victime des grèves des services publics – 1 000 jours en dix ans – et de l'image controversée de l'île, liée aux attentats.

Malgré les différentes mesures, souvent mal adaptées, de consolidation ou de restructuration consacrées à ce secteur de 1993 à 1996, la situation reste extrêmement préoccupante et je crois utile de préciser que l'encours de la dette est de l'ordre de 900 millions de francs.

De plus, les dernières mesures financières mises en place, même si elles sont bonnes dans certains cas, en particulier les prêts participatifs de restructuration au taux de 3 %, ne sont pas de nature à résoudre un problème structurel de cette ampleur pour trois raisons.

Premièrement, parce que le plafonnement des PPR ne permet de traiter qu'une partie de la dette avec un plafond à 4 millions de francs.

Deuxièmement, parce que la charge de remboursement des prêts est sans commune mesure avec la capacité d'autofinancement des entreprises et la spécificité de l'investissement hôtelier.

Troisièmement, parce que, pour obtenir pleinement le bénéfice du programme concerté d'action touristique, des investissements doivent être réalisés. Or la plupart des entreprises ne peuvent plus s'endetter, donc se moderniser.

J'ai eu l'honneur, madame le secrétaire d'Etat, de vous proposer trois pistes de réflexion : un étalement de la dette bancaire sur une durée beaucoup plus longue, la mise en place d'un remboursement différé d'au moins trois ans et la création d'une structure d'amortissement de la dette avec rachat de celle-ci. Enfin, je rappelle qu'une délibération de l'Assemblée de Corse demande l'extraction de la dette hôtelière des comptes de la caisse de développement de la Corse, dont l'activité est actuellement paralysée.

Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a manifesté son intérêt pour le développement de la Corse en déclarant que « le Gouvernement fera en

sorte que la solidarité nationale s'exerce pour rattraper le retard de développement dû à l'insularité ». Madame le secrétaire d'Etat, le tourisme, poumon économique de l'île, nécessite des mesures propres à garantir la pérennité de ses entreprises. Quelles sont donc vos intentions ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, de par mes responsabilités, comme à titre personnel, je suis particulièrement attachée à la Corse. L'île de Beauté est en effet une destination emblématique de la France. Elle connaît, il est vrai, de nombreuses difficultés dans les domaines de l'hébergement, du transport et de la diversification de ses activités touristiques.

J'ai souhaité, lors de ma nomination, donner un signe à la Corse en m'y rendant dès le 30 juin dernier. J'ai, à cette occasion, rencontré les responsables politiques, les acteurs touristiques privés et associatifs de l'île afin de me mettre à leur écoute et d'étudier, avec eux, comment mieux utiliser et conforter le dispositif d'aides actuel mis en place par l'Etat en concertation avec l'Assemblée de Corse et les collectivités territoriales.

Parmi les éléments forts de ce dispositif, le programme concerté d'action touristique doit jouer un rôle important en matière de développement et d'adaptation de l'offre touristique corse aux exigences des clientèles française et internationale qu'elle souhaite séduire et retenir sur son territoire. D'autant que ce programme s'accompagne, vous l'avez rappelé, monsieur le député, d'importantes aides en faveur de l'hôtellerie corse.

Cependant, je n'ignore pas le frein important que constituent, dans le développement touristique de votre région, d'une part, le surendettement de l'hôtellerie corse et, d'autre part, les perturbations occasionnées par le transport. Mon ministère et moi-même y avons été particulièrement attentifs ces derniers mois.

Je vous rappelle à ce propos que, lors de ma venue en Corse, j'ai été confrontée, dès mon arrivée, à un début de conflit à la SNCM qui s'est traduit, à la veille même des grands départs en vacances, par un préavis de grève.

M. Léonce Deprez. Cadeau de bienvenue ! (*Sourires.*)

Mme le secrétaire d'Etat au tourisme. Mon collègue Jean-Claude Gayssot et moi-même avons contribué à son règlement dans des délais extrêmement rapides qui ont permis un démarrage plus serein de la saison. De même, j'ai cet été favorisé le dénouement d'un autre conflit opposant la direction et le personnel du centre de vacances de Folleli.

S'agissant du problème particulier de l'hôtellerie corse, je m'étais engagée lors de ma venue à faire réaliser, par mes services, un premier bilan des procédures de prêts participatifs de restructuration destinés à ce secteur d'activité, et ce après instruction du centième dossier. M. le préfet de région Erignac m'a fait parvenir un premier rapport le 20 octobre dernier. A ce jour, 135 dossiers correspondant à 120 entreprises ont été examinés par le comité de prêt ; 112 entreprises ont été jugées viables économiquement. Le montant de leurs encours susceptibles d'être restructurés s'élève actuellement à 246,8 millions de francs. Les prévisions, à ce jour, permettent d'escompter un nombre d'entreprises présentées au comité avoisinant 250.

Ce bilan a permis également d'identifier certaines mesures qui pourraient conforter la procédure mise en place. Celle-ci porte notamment sur la définition des cri-

tères d'éligibilité des entreprises, la prolongation de la durée des encours et la mutualisation des risques bancaires au travers de la SOFARIS. Nous étudierons dans les semaines à venir ces diverses propositions.

Je terminerai cette réponse par une note optimiste, mesdames, messieurs les députés. Cette saison touristique 1997 est, pour la Corse, nettement plus positive que les précédentes. Le progrès par rapport à 1996, selon les chiffres de l'observatoire régional du tourisme corse, se situe en moyenne autour de six points supplémentaires de taux d'occupation. C'est dans l'hôtellerie que la progression est la plus forte avec dix-huit points d'augmentation de fréquentation. Cette reprise se confirme sur septembre puisque les professionnels que nous avons interrogés annonçaient espérer un taux d'occupation de 50 % là où, en 1996, ils avaient déclaré n'atteindre qu'environ 25 %. Il s'agit maintenant de transformer cette embellie en printemps durable. Soyez assuré, monsieur le député, que je resterai, à l'image de l'ensemble du Gouvernement, vigilante à l'évolution de la situation économique de votre île à laquelle, je vous le répète, je suis très attachée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Nous avons achevé l'examen des crédits du ministère de l'équipement, des transports et du logement, concernant le tourisme.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 113, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, concernant le ministère de l'équipement, des transports et du logement, I. – Urbanisme et services communs, majorer les crédits de 3 194 990 francs. »

La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'amendement n° 113 que je vous propose s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement et le Premier ministre au cours du conflit routier qui, comme chacun peut l'espérer, devrait trouver dans les prochaines heures, une issue positive.

M. Jean-Pierre Dufau. Bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Par cet amendement, se manifeste la volonté du Gouvernement à la fois de mettre en œuvre sans tarder les engagements pris et de contribuer, dans le cadre de ses responsabilités et de ses compétences, à l'amélioration des conditions de travail dans cette profession.

Le conflit qui s'est engagé, il y a quelques jours, a bien évidemment porté sur des revendications d'ordre salarial. Ce qui vient d'être signé par plusieurs organisations patronales et syndicales apporte des éléments nouveaux et positifs en matière de structure de la rémunération avec la création d'un salaire mensuel professionnel garanti. Ce conflit va bien au-delà des problèmes de salaires. Il met en évidence le très grand malaise d'une profession qui connaît encore trop de pratiques déloyales en matière de concurrence et qui fonctionne encore partiellement aujourd'hui en marge du droit du travail. C'est une situation ancienne. Il faut en effet rappeler qu'en 1936 déjà, les quarante heures n'étaient pas applicables au transport

routier. Il faut sortir progressivement de cette situation d'exception. C'est ce à quoi le Gouvernement va s'employer.

Le Gouvernement a donc décidé, en accord et à la demande des organisations syndicales et des organisations patronales, de renforcer les interventions de l'Etat pour le respect des réglementations existantes – le code de la route et le droit du travail – mais aussi pour les réglementations spécifiques interdisant, par exemple, de casser les prix des services de transport, ce qui tire par le bas toute la profession et participe au dumping social et économique si préjudiciable.

C'est pourquoi j'ai décidé de renforcer les dispositions qui permettent de mieux réguler l'exercice de la profession de transporteur routier et – disons-le clairement – d'élever le niveau des contraintes qui encadrent les entreprises de transport, de développer une politique offensive du contrôle routier.

Ces orientations reposent sur un projet de loi qui sera présenté au conseil des ministres dès lundi prochain. Il a essentiellement pour objet de généraliser l'obligation de formation professionnelle à l'ensemble des conducteurs de véhicules de transport routier, y compris aux travailleurs indépendants et aux salariés des entreprises effectuant des transports pour leur propre compte ; de créer une sanction administrative d'immobilisation du véhicule en cas de délits répétés ; de renforcer les pouvoirs d'investigation et de constatation des contrôleurs des transports terrestres ; d'étendre le champ d'application de certaines sanctions aux commissionnaires de transport et de les rendre applicables à tous les transporteurs circulant en France quelle que soit leur nationalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Un ensemble de décrets, dont le premier, paru au *Journal officiel* de ce jour, organise mieux l'accès à la profession. Il fixe des critères d'honorabilité et de capacité professionnelle et financière.

Une politique offensive de contrôle du transport routier : pour mieux mobiliser l'administration sur cet objectif, j'ai demandé que soit mise en place une mission plus particulièrement chargée de suivre le transport routier. Elle aura pour responsabilité de suivre l'application des dispositions concernant les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier ; d'animer la politique de contrôle et de coordonner l'action des services de contrôle – contrôleurs des transports terrestres et inspecteurs et contrôleurs du travail –, de la main d'œuvre des transports.

Le nombre des personnels affectés au contrôle des entreprises de transport routier sera significativement accru. Le nombre des contrôleurs des transports terrestres devrait s'élever à 405 avec les 23 créations prévues au projet de loi de finances initial pour 1998. L'inspection du travail sera renforcée. Avec les créations initialement prévues dans le projet de loi de finances pour 1998, le nombre de contrôleurs et d'inspecteurs s'établira respectivement à 76 et 65.

L'amendement du Gouvernement vous propose, mesdames, messieurs les députés, d'accroître encore ces effectifs de cinq pour les inspecteurs et de quinze pour les contrôleurs. Cette mesure, d'un coût de 3,19 millions de francs, s'ajoute aux moyens de rémunération déjà inscrits dans le projet de loi de finances pour 1998. Elle sera gagée à la fin de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances.

Bien entendu, pour optimiser l'effet de ces créations d'emploi supplémentaires, il faudra en même temps mieux coordonner les contrôles et impulser une animation plus dynamique de la politique de contrôle en mobilisant davantage les directions régionales de l'équipement sur cet aspect essentiel de l'intervention de l'Etat.

Par ailleurs, une circulaire conjointe avec le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense et le garde des sceaux, sera publiée avant le 15 décembre prochain pour permettre une application réelle et plus efficace d'une sanction prévue au code de la route : l'immobilisation des véhicules.

J'ajoute qu'un observatoire des conditions économiques et sociales du transport routier sera créé au sein du conseil national des transports. Il regroupera, à côté des représentants de l'Etat, des représentants des professions et des entreprises qui participent aux opérations de transport routier ainsi que des organisations syndicales. Cet observatoire sera associé à la définition des politiques permettant le développement, la compétitivité et la modernisation du transport routier, dans le respect des règles de concurrence qui garantissent, dans le cadre européen, une rémunération normale du service des transports. Un avant-projet de décret sera prochainement soumis aux partenaires sociaux.

En outre, le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 31 décembre 1998, un bilan de l'application et de l'efficacité de l'ensemble des dispositions concernant l'exercice de la profession de transporteur routier.

Concernant les rapports entre la profession, les donneurs d'ordre et les chargeurs, et les autres modes de transport, j'organiserai une concertation approfondie pour mieux identifier les problèmes et les responsabilités de chacun.

Enfin, pour obtenir que l'harmonisation sociale dans les transports routiers précède la libéralisation du cabotage prévue au 1^{er} juillet 1998, le Gouvernement déposera un memorandum au prochain Conseil européen des ministres des transports.

Vous me pardonnerez, mesdames, messieurs les députés, d'avoir été un peu long...

Mme Muguette Jacquaint. C'était nécessaire !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. ... mais je souhaitais replacer l'amendement proposé dans des perspectives plus larges de mise en mouvement de l'ensemble de la profession. Dans le respect de la parole donnée, les engagements pris par le Gouvernement, par M. le Premier ministre et par moi-même, seront tenus. Je vous remercie de bien vouloir adopter l'amendement n° 113 présenté par le Gouvernement. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Equipement, transports et logement ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 214 925 661 francs ;

« Titre IV : 3 826 786 637 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 7 308 176 000 francs ;

« Crédits de paiement : 3 847 677 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 8 241 910 000 francs ;

« Crédits de paiement : 3 099 674 000 francs. »

TITRE VII. – RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE

« Autorisations de programme : ;

« Crédits de paiement : . »

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les transports terrestres, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 113.

M. Jean-Louis Idiart, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les transports terrestres. La commission des finances, bien entendu, n'a pas examiné cet amendement, mais, à titre personnel, j'y suis favorable.

Depuis quelques jours, monsieur le ministre, la France entière est à la fois inquiète de la situation qui s'est créée et solidaire de celles et de ceux qui étaient dans de grandes difficultés. Mais le Gouvernement a pris en main cette affaire, avec beaucoup de sérieux, en recréant les conditions du dialogue. Dans ce secteur du transport routier où tant de pratiques doivent être remises en ordre, vous avez su, monsieur le ministre, sans vous imposer, amener les gens à se parler et à négocier, à faire en sorte que les gens échangent. Grâce à vous, aujourd'hui, la situation se débloque.

Je tiens à saluer les engagements clairs et nets que vient de prendre le Gouvernement. Ils vaudront pour les années à venir. Certes, nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine, mais nous pouvons d'ores et déjà vous féliciter, vous et M. le Premier ministre, d'avoir, si j'ose dire, remis les choses sur les rails. (*Sourires.*) C'était indispensable.

A l'heure où la rigueur budgétaire s'impose, certaines majorations de crédits sont intelligentes. D'autant que nous le savons tous, les revendications des routiers ne sont pas uniquement d'ordre salarial : elles portent également sur l'application de la réglementation du travail. Grâce à votre amendement, précisément, quinze emplois de contrôleurs du travail et cinq emplois d'inspecteurs du travail seront créés, ce qui permettra une meilleure application des lois. Au total, les emplois budgétaires pour 1998 s'élèveront à 76 pour les contrôleurs du travail et à 65 pour les inspecteurs du travail.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances, bien que n'ayant pas été consultée, vous suivra, monsieur le ministre, car c'est faire œuvre utile pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Au nom de mes collègues des groupes de l'opposition présents cet après-midi, je dois dire que, si nous comprenons les bonnes intentions exprimées par le ministre, nous sommes pour le moins surpris à la fin de l'examen du budget du tourisme, en fin de séance.

M. André Capet. Agréablement surpris, j'espère ?

M. Léonce Deprez. Comment un amendement à caractère financier, et dont la trame laisse apparaître des orientations politiques, peut-il être présenté sans que les commissions compétentes en aient débattu ? Elles ont bien vocation à traiter les questions très sérieuses évoquées par M. le ministre ! Selon nous, des mesures si importantes ne doivent pas être conçues dans la précipitation.

M. Jean Vila. Les chauffeurs routiers ne sont pas de votre avis !

M. Léonce Deprez. Même si elles sont justifiées, elles doivent être intégrées dans une politique d'ensemble. Or nous manquons aujourd'hui d'éclairage au niveau européen pour mettre en œuvre l'harmonisation du transport routier européen qui s'impose. Par ailleurs, il convient aussi de prendre des mesures à l'encontre de certaines grandes surfaces qui font attendre les routiers la nuit pendant des heures avant l'ouverture.

Toutes ces questions méritent d'être soumises aux commissions compétentes et devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie avant d'être reprises dans une politique d'ensemble, cette politique que tous les Français souhaitent pour résoudre le problème du transport routier, problème douloureux pour tout le monde et donc très mauvais pour l'économie nationale.

Pour toutes ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote.

M. Jean Vila et M. Christian Bourquin. C'est honteux !

M. le président. La parole est à M. Michel Liebgott.

M. Michel Liebgott. Je viens de l'entendre certains seraient surpris. Je le suis également, et quelques-uns de mes amis sans doute aussi, mais je le suis dans le bon sens. Nous avons, en effet, le sentiment, depuis quelque temps, d'être repartis, comme il y a quelques années, dans des conflits longs, durs, exempts de négociations, sans volonté des partenaires sociaux de se rencontrer, sans désir du Gouvernement que la crise se résolve. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'action, non seulement efficace, mais aussi particulièrement rapide, tant du Gouvernement que du Premier ministre et du ministre concerné. Il y a à peine deux jours, la représentation nationale écoutait des suggestions : aujourd'hui, celles-ci semblent devenir des réalités.

Au-delà de ce conflit, qui a tout de même mis en évidence certaines limites de l'ultralibéralisme, c'est l'importance de la négociation et du respect des droits et des obligations dans un Etat républicain – tant des partenaires patronaux que des partenaires syndicaux – qu'il faut mettre en valeur. C'est avec ce souci que le Gouvernement s'est attelé à la tâche avec la réussite que l'on connaît.

Monsieur le ministre, nous sommes favorables à l'amendement parce qu'il apporte une solution à une situation de crise. Et, à situation de crise, doivent répondre des solutions de crise. Ce n'est pas pour autant que la représentation nationale est bafouée puisque nous sommes en session.

D'une manière générale, les corps d'inspection sont en nombre trop peu fourni. On sait très bien que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, malheureusement, les réglementations et les codes, celui du travail notamment, ne sont pas respectés faute de contrôles. Et quand des contrôles sont opérés, ils le sont souvent dans des conditions fort difficiles par des fonctionnaires débordés. Plus grave encore, nombre de procès-verbaux n'ont pas de traduction sur un plan judiciaire faute de temps ou de moyens suffisants au niveau des institutions judiciaires, ou tout simplement parce que l'urgence prime. Pour une fois, l'urgence concorde avec l'efficacité et je m'en félicite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Permettez-moi d'être un peu étonnée de votre intervention, monsieur Deprez, encore que... Vous vous plaignez de ce que les commissions n'aient pas été réunies pour information. Mais la situation, vous la connaissez. L'année dernière, alors que vos amis étaient au pouvoir, vous saviez très bien quelle était la situation de cette profession et dans quelles conditions l'exerçaient ses salariés. La différence aujourd'hui est que le Gouvernement en place, son ministre des transports et son Premier ministre ont pesé de tout leur poids pour régler les questions non résolues, faire respecter les engagements non tenus jusqu'à présent et surtout réglementer la profession de routier. A l'heure où dans le pays on discute des trente-cinq heures, comment des hommes peuvent-ils encore travailler deux cents heures ? C'est un esclavage moderne !

Nous nous réjouissons, pour notre part, des mesures prises aujourd'hui pour régler au mieux la situation humaine et économique. C'est l'absence de volonté de négocier du patronat et du Gouvernement précédent qui a conduit au pourrissement du conflit de l'an dernier. Avec tous mes collègues de la majorité, je me félicite qu'une autre attitude ait prévalu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur Deprez, d'abord une remarque de forme. Nous sommes ici pour voter l'ensemble du budget de mon ministère. Nous avons examiné aujourd'hui les crédits du tourisme, hier ceux du logement et, le 24 octobre, ceux des transports. Seuls les crédits de l'aviation civile ont déjà été votés, vous le savez.

Sur le fond, cet amendement va permettre d'améliorer les contrôles et donc la sécurité. Remédiant à une insuffisance, il répond à une demande que j'ai entendue sur vos bancs, il me semble. Nous ne devons pas oublier, en effet, que tous les transports, et plus particulièrement les transports routiers posent des problèmes de sécurité. Mme Jacquaint a eu raison de parler des éléments à caractère social, les conditions de vie et de travail, qui intéressent essentiellement chacun des salariés de ce secteur. Mais ces éléments et d'autres, dont la sécurité, ne sont pas sans incidence sur la société dans son ensemble. Ils sont alors d'intérêt général.

En tout état de cause, nous sommes déterminés, et je le dis avec beaucoup de force, à augmenter – si l'Assemblée vote cet amendement – le nombre de contrôleurs des transports terrestres et des inspecteurs et contrôleurs du travail dépendant du ministère des transports. Je vous ai cité les proportions tout à l'heure. Nous sommes détermi-

nés à aller plus loin encore dans les années à venir. Nous proposerons une nouvelle augmentation pour permettre un contrôle toujours plus efficace.

J'ai relu dernièrement le protocole signé en 1996 avec les organisations syndicales. Le Gouvernement y prenait l'engagement que tout ce qui était écrit serait respecté. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) Eh bien sachez, monsieur Deprez, que moi je ne m'en tiendrai pas à des déclarations d'intention. Je ferai en sorte que les paroles soient en accord avec les actes. L'amendement s'inscrit dans cette démarche ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Couve.

M. Jean-Michel Couve. Nous comprenons bien ce problème et les intentions. Nous sommes humains, nous aussi, chers collègues de la majorité ! Mais, compte tenu du caractère tout à fait inopiné et inattendu de l'engagement du Gouvernement, qui va plus loin qu'un simple effet budgétaire et financier, je vous demande, monsieur le président, une suspension de séance pour nous permettre d'y réfléchir. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous accorde cinq minutes de suspension.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante cinq, est reprise à dix-huit heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le président, je veux expliquer le vote du groupe RPR sur l'amendement du Gouvernement, puisque, la discussion du budget du tourisme étant close, je me retrouve délié de mes obligations de rapporteur spécial.

La création de quinze postes de contrôleur du travail et de cinq postes d'inspecteur du travail, que propose le Gouvernement n'est pas illégitime, d'autant qu'elle répond, comme l'a précisé monsieur le ministre, aux vœux des organisations patronales et syndicales.

M. François Colcombet. Très bien !

M. Michel Bouvard. Cette création sera certainement utile, même si l'on peut douter que vingt postes supplémentaires suffisent pour assurer le respect de la réglementation du travail, dans le secteur des transports routiers sur tout le territoire national.

S'il n'est pas hostile à ces créations de postes, le groupe RPR s'interroge sur la méthode. Certes, nous ne vous reprochons pas d'agir dans l'urgence, monsieur le ministre, et nous comprenons qu'après une négociation de plusieurs jours, vous saisissiez l'opportunité que représente le vote, aujourd'hui, des crédits du ministère de l'équipement et des transports, pour proposer immédiatement la disposition que vous avez défendue. En revanche nous sommes plus critiques à l'égard de la méthode qui consiste, chaque fois, à créer une dépense supplémentaire.

Il est vrai que les commissions n'ont pas eu le temps de se réunir, mais me semble-t-il, aurait été plus raisonnable d'opérer par redéploiements au sein du budget du

ministère de l'équipement et des transports. Cela aurait été d'autant plus judicieux que, nous le savons, ces vingt postes ne permettront pas de régler la totalité des problèmes en la matière.

Comme le groupe UDF au nom duquel Léonce Deprez s'est exprimé, le groupe RPR ne participera pas au vote sur l'amendement. Cette attitude, je le répète, ne marque aucune hostilité de notre part à l'encontre de la création de postes qui sont nécessaires, car il est indispensable de renforcer le contrôle sur les conditions d'exercice du transport routier dans ce pays.

Vous avez d'ailleurs précisé, monsieur le ministre, que le renforcement du contrôle s'appliquerait autant aux transporteurs routiers nationaux et qu'aux étrangers. C'est un point essentiel car, contrairement à ce qui se passe actuellement, il faut que, au-delà des amendes versées, les transporteurs routiers étrangers soient poursuivis devant les juridictions, comme leurs homologues français. C'est l'une des conditions du bon exercice de la concurrence.

S'agissant du memorandum que le Gouvernement entend déposer à Bruxelles, le groupe RPR apportera son soutien à cette action auprès de l'Union européenne. Nous savons, en effet, depuis des années, que, malgré les efforts accomplis par tous les gouvernements français successifs, y compris par le précédent, il existe un blocage, au niveau communautaire, à propos de l'harmonisation des règles du de transport routier, pourtant indispensable au rétablissement d'une concurrence normale. Une bonne partie des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans ce domaine vient de là. Si tel n'était pas le cas, nous n'aurions pas eu à connaître, sous tous les gouvernements successifs depuis quinze ans, des crises à répétition dans le secteur du transport routier.

Celle qui s'achève a démontré, une fois de plus, la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics. Elle a été aussi indispensable cette fois que l'année dernière et lors des précédentes crises. Nous avons conscience de la difficulté de la tâche, mais nous espérons, dans l'intérêt de notre pays, que les accords intervenus seront durables et qu'ils pourront être tenus. Il faudrait également obtenir certaines dispositions au niveau de l'Union européenne.

Telle est donc la position du groupe RPR sur cet amendement et sur les annonces que vous avez bien voulu nous faire.

La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, je l'ai déjà indiqué, nous ne doutons pas des bonnes intentions de la proposition que vous avez présentée pour participer à la résolution du conflit et donner des garanties en matière de sécurité de transports routiers.

Mais il est évident qu'un tel problème mérite des solutions européennes et des dispositions complémentaires dont faute de temps nous n'avons pu avoir connaissance mais que vous devez présenter certainement aux commissions. Afin de permettre la poursuite de la réflexion et de ne pas faire s'opposer à ce que vous présenter, le groupe UDF ne prendra pas part au vote sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Monsieur le ministre, votre détermination est la nôtre, celle du groupe socialiste en particulier.

A cet égard, je tiens à féliciter le rapporteur de la commission des finances qui a pris ses responsabilités – il est évident qu'avec cet amendement le Gouvernement

confirme son engagement dans la résolution de la crise grave qui frappe notre pays et qui concerne les membres d'une corporation réduits à réclamer un salaire décent pour un nombre d'heures de travail bien supérieur à celui effectué dans la plupart des entreprises.

Je vous félicite donc, avec l'ensemble de mes collègues, pour la détermination dont vous avez témoigné pour engager les partenaires sociaux à se rencontrer, car cela n'a pas été facile. Il a fallu que vous y consacriez des nuits avec les membres de votre équipe et avec l'appui du Gouvernement en faisant preuve d'une grande volonté.

J'ai écouté votre intervention avec une grande émotion, car l'ai eu le sentiment de vivre un moment important. J'espère que cette grave crise est terminée. En tout cas je suis heureux de constater que le Gouvernement fait tout son possible, comme en témoignent l'annonce de la présentation d'un projet de loi au prochain conseil des ministres et l'action que vous menez auprès de l'Union européenne, pour intervenir sur les points délicats et apporter de la sérénité à la profession.

Le groupe socialiste, votera évidemment cet amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 113.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits du titre III, modifiés par l'amendement n° 113.

(Les crédits du titre III, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre VII.

(Le titre VII est adopté.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ne vous inquiétez pas trop si je prends encore la parole : j'ai présenté le 24 octobre un discours très développé sur le budget, je ne vais pas recommencer...

M. Jean Glavany. Prenez votre temps !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. ... d'autant que certains d'entre vous doivent languir de prendre la route, si je puis dire. *(Sourires.)*

M. le président. Restez sur les rails !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Je tiens d'abord à vous remercier pour la qualité des discussions qui ont jalonné les différentes parties de l'examen du budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Je n'ai malheureusement pu assister à l'ensemble des débats, comme j'en avais l'inten-

tion – je pense en particulier à la discussion sur le logement et sur le tourisme –, mais je sais qu'ils ont été de qualité.

Vous connaissez évidemment les raisons de mon absence : il s'agissait de contribuer, du mieux possible, à une solution positive au conflit du transport routier. Ainsi que plusieurs d'entre vous l'ont souligné, les racines de ce conflit sont tellement profondes, et les enjeux si considérables, que le concours de l'Etat était indispensable, même s'il n'avait nullement l'intention de se substituer aux parties dans des domaines qui relèvent des négociations salariales dans le secteur privé. Après avoir tout fait durant des semaines pour que le dialogue social l'emporte, je me suis efforcé de contribuer de toutes mes forces, avec mon ministère et en étroite collaboration avec le Premier ministre, à la recherche d'une solution conforme à l'intérêt général.

Durant tout ce temps, l'Assemblée nationale n'a pas ignoré le conflit – nous avons pu le constater à l'occasion des questions d'actualité –, mais elle a continué à travailler sur des budgets très importants pour la vie de nos concitoyens : équipement, transports, logement, tourisme, notamment. Ainsi que je l'ai souligné dès le premier jour de discussion, le 24 octobre, le budget de mon ministère est d'autant plus important qu'il concerne la vie quotidienne des Françaises et des Français. Je remercie d'ailleurs les élus de la majorité d'en avoir souligné les évolutions quantitatives et qualitatives, car il marque une étape et traduit des inflexions sensibles par rapport aux politiques précédentes. Certes, ce projet de budget a aussi des limites dont je suis conscient, mais, parce que notre travail s'inscrit dans la durée et parce qu'on ne peut tout faire tout de suite, je suis convaincu que le budget pour 1999 marquera, plus encore, les choix fondamentaux du Gouvernement en matière d'emploi, de justice, de cohésion sociale, de service public et de croissance.

M. Jean Glavany. Absolument !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Je remercie une fois encore ceux qui voudront bien s'associer à cette action. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 12 novembre 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie et du Plan (rapport n° 305).

Culture :

M. Raymond Douyère, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 9 au rapport n° 305) ;

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome III).

Défense et articles 29, 30 et 31 :

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 40 au rapport n° 305) ;

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (avis n° 307, tome V).

Dissuasion nucléaire :

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome II).

Espace, communication et renseignement :

M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome III).

Forces terrestres :

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome IV).

Marine :

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome V).

Air :

M. Yann Galut, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome VI).

Titre III et personnels de la défense :

M. François Huwart, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome VII).

Services communs :

M. Michel Meylan, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome VIII).

Gendarmerie :

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome IX).

Fixation de l'ordre du jour.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 6 novembre 1997, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 948. – Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif à la mise en œuvre des régimes spéciaux d'encouragement à la protection des droits des travailleurs et à la protection de l'environnement prévus par les articles 7 et 8 des règlements (CE) n° 3281/94 et (CE) n° 1256/96 du Conseil portant application des schémas pluriannuels de préférences tarifaires généralisées pour certains produits industriels et agricoles originaires de pays en développement.

N° E 949. – Règlement (CE) du Conseil concernant l'interruption de certaines relations économiques avec la Sierra Leone.

N° E 950. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant les articles 6 et 9 du règlement (CE) n° 1172/95 relatif aux statistiques des échanges de biens de la Communauté et des Etats membres avec les pays tiers (COM [97] 508 final).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre en date du 6 novembre 1997 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 276 (COM [94] 257 final). – Proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Russie, d'autre part (décision du Conseil du 30 octobre 1997).

N° E 924 (COM [97] 474 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil concernant l'interruption de certaines relations économiques avec l'Angola afin d'amener l'UNITA à remplir les obligations qui lui incombent dans le processus de paix (décision du Conseil du 30 octobre 1997).

N° E 930 (COM [97] 438 final). – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun et suspendant, à titre autonome, la perception des droits du tarif douanier commun pour certains produits relatifs aux technologies de l'information (décision du Conseil du 3 novembre 1997).

